20
24

Accusé de réception en préfecture 974-219740081-20240207-08-FEV2024-DE Date de télétransmission : 19/02/2024 Date de réception préfecture : 19/02/2024

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Conseil municipal du 07 février 2024

LA POSSESSION.RE gusemb toujours mieux!

TABLE DES MATIERES

CADRE	E FINANCIER	5
Le	contexte du Projet de Loi de Finances (PLF) 2024	_ 5
1	. Le contexte national en bref	 5
	PIB, indice des prix à la consommation et chômage	 5
	Environnement Macroéconomique	
	Le déficit public	
	Une trajectoire de maîtrise des finances publiques	7
2	. Situation 2023 et perspectives des finances publiques locales	8
3	. Loi de Programmation de finances publiques (LPFiP) 2023-2027	9
	La feuille de route 2023-2027 fixe un objectif de déficit public de -2.7% du PIB en 2027	9
4	. La loi de finances 2024	_11
	Les principales dispositions de la loi de finances 2024 concernant les collectivités	
	locales	. 11
	ALYSE DU CONTEXTE LOCAL	
	. Contexte institutionnel local	
2	. Contexte financier local	
	Trajectoires des dépenses et recettes réelles de fonctionnement	
	S GRANDES MASSES BUDGETAIRES	
	. La structure d'un budget	
2	Les dépenses	
	Les charges à caractère général — Chapitre 011	
	Les charges de personnel – Chapitre 012	. 19
	Les autres charges – Chapitre 65	. 21
	Subventions aux établissements publics communaux :	
2	Subventions aux associations	_21
3	Les recettes Chapitag 7/	_22
	Les dotations et participations - Chapitre 74	. 22
	Les prestations de services - Chapitre 70	
	La fiscalité – Chapitre 73	
	Les taux de fiscalité	_23 23
1 =	Les autres recettes fiscales	∠ऽ _ 25
1	S EFFECTIFS	
	Rémunération	_23 26
_	DETTE	_27
1	. Historique endettement de 2015 à 2023	27
·	ENCOURS DE LA DETTE DE 2016-2023	_
2		28
3		 29
4		29
LA	PROSPECTIVE jusqu'en 2026	30
1		
2		_ _31
3	. La capacité de désendettement	_32
La	programmation pluriannuelle des investissements 2024-2026	_ 33
ا مد مدا	incipales orientations pour 2024	35
	ers : Bien-être - Nature - Dynamisme	-
	ers : Bien-ecre - Nacure — Dynamisme . Une ville mieux aménagée	
'	Documents de planification règlementaires	
	Autres documents de planification	
	Programmes d'aménagement	. 36 . 36
	Valorisation du foncier communal	36
	Votorisocion do Foncier commonot	. 50

	Programme de travaux de voiries :	37
	Modernisation du réseau d'éclairage public	37
	Eau potable, assainissement, eaux pluviales et eaux brutes	
	Procéder à l'intégration des voies privées	
2.	Une ville plus nature	_38
	Qualité paysagère et biodiversité	
	Aménagement du Parc Moulin Joli	
	Aménagements paysagers	
	Les jardins partagés	38
	Etude sur l'aménagement et la reconquête de la forêt de Saint-Laurent, avec le concours	de
	l'Eco Cité	
	Parcours éducatif de sensibilisation à la biodiversité	39
3.	Une ville mieux équipée, plus innovante et sûre	
	Sécuriser et améliorer le confort d'usage des écoles.	40
	Améliorer le confort thermique des écoles et crèches	
	Renforcer les équipements en fonction de la progression des effectifs scolaires	
	Améliorer le service de la petite enfance	
	Améliorer les équipements de proximité	
	Réhabilitation du Centre Communal d'Action Sociale CCAS	42
	Poursuite du projet de tiers lieu de la médiathèque.	
	Accompagnement de l'installation d'un tiers Lieu à Bois de Senteur (Cœur de Ville)	42
	Démarrage des travaux du bassin de baignade du projet «front de mer»:	
	Réhabilitation des équipements sportifs	
	S'inscrire dans le schéma de développement numérique du TO	43
	Participer aux actions « Smart City »	43
	Amélioration de la performance de la Police Municipale	
	Mettre à jour la stratégie nationale de prévention de la délinquance :	
٨.	Une ville avec des déplacements facilités et apaisés	
→.	Déployer les actions du Schéma Directeur des Mobilités en Faveur des Modes Doux	_43
		45
	(SDMFMD)Poursuivre les actions du plan de stationnement communal :	45
	Assister le TO dans l'amélioration de la desserte en bus	
	RRTGOptimiser l'offre de stationnement	45
	Les modes de déplacement alternatifs	
	Pédibus	
	Schéma des mobilitésInfrastructures (trottoirs, sentiers, voies douces)	40
_	Etude générale de circulation sur le centre-ville	
Э.	Une ville plus dynamique et solidaire	
	Le Projet Educatif Global	
	Projet Educatif Du Territoire	
	Label «Ville amie des enfants ».	48
	Accueil qualitatif et accompagnement des enfants	
	Soutien à la parentalité	48
	Extension du périmètre d'intervention du Programme de réussite éducative (PRE)	49
	Poursuite des prestations offertes aux parents pour concilier viefamiliale et	
	professionnelle	49
	Favoriser une consommation saine et durable	49
	Favoriser l'expression artistique, et l'accès à la culture	
	Relier la culture, le patrimoine et la proximité	
	L'éducation par le sport	
	L'animation par le sport	52
	Les équipements sportifs, au centre de la promotion de l'offre sportives	
	Valoriser et soutenir les talents	
	Favoriser l'intergénérationnel	
	Proposer des services et activités adaptés	53
	Poursuivre un travail partenarial	54

Le développement d'action par l'insertion sociale	
Le soutien des seniors isolés	_ 54
L'identification des besoins non couverts	_ 55
Une réponse globale à la situation des Sans Domicile Fixe	
La prise en compte de la situation particulière des Mafatais	_ 55
Repositionnement professionnel des jeunes qualifiés diplômés	_ 55
Favoriser l'engagement via le service civique	_ 56
Promouvoir la découverte de la diversité de l'offre métiers (in situ et dans les quartiers	à
la rencontre des jeunes)	_ 56
Accompagnerles jeunes	
Orienter les jeunes	56
Continuer à faire évoluer la Structure Information Jeunesse (SIJ)	_ 56
Structurer le tissu associatif du territoire	
Equilibrer l'offre associative sur le territoire	_ 56
Assurer la promotion de l'offre associative	
Accompagner les associations pour une professionnalisation	_ 57
La vie de quartier	_ 57
Les axes de prévention	_ 58
Le citoyen acteur de sa ville	_ 58
6. Une ville plus entreprenante, attractive et équitable	60
Développer nos partenariats	_ 60
Favoriser un développement humain axé sur l'insertion	_ 60
Faciliter la création et dynamiser l'offre commerciale	_ 61
Pilier - Citoyenneté	61
7. Une ville plus participative, citoyenne et exemplaire	
Permettre toujours plus d'échanges d'informations avec les citoyens : INTRAMUROS,	_ 61
Informer tous les citoyens grâce à un nouveau journal communal	_ 62
Animer les instances de participation citoyenne	_ 62
Accompagner chaque citoyen dans son expression et son action citoyennes	_ 62
Pilier – Ethique	_ 63
8. Une ville plus éthique au service de tous	63
Développer la dématérialisation du service public	_ 63
Améliorer la qualité et l'adaptation du service public aux besoins	_ 63

CADRE FINANCIER

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévue pour les départements (loi du 2 mars 1982). L'article L.2312-1 du CGCT reprend cette disposition : "Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8".

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité mais aussi sur ses engagements pluriannuels. Il s'appuie désormais sur le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget par l'Assemblée, il a pour objet de préparer cet examen en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget. Une note explicative de synthèse doit ainsi être communiquée aux membres de l'assemblée délibérante en vue du débat d'orientation budgétaire.

Le vote du budget primitif 2024 est prévu en mars 2024.

Le contexte de Loi de Finances (PLF) 2024

1. Le contexte national en bref

PIB, indice des prix à la consommation et chômage

Selon les sources (Gouvernement, Commission Européenne, OCDE, Insee et Banque de France) les premières estimations donnent un taux de croissance pour l'année 2023 aux alentours de +1 %.

La note de présentation du Projet de Loi de Finances 2024 par le gouvernement prévoit une progression à +1,4 % pour 2024. De son côté la Banque de France anticipe plutôt une croissance stable avec +0,9 %.

L'inflation (IPCH-indice des prix à la consommation harmonisé) est anticipée à +4.9 % par le gouvernement pour 2023 contre +5.8 % la Banque de France. Les deux positions s'alignent sur une progression anticipée pour 2024 à +2.6%.

Enfin, le taux de chômage anticipé à 7,2 % par la Banque de France est en légère hausse pour 2024 avec 7,5 %.

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

(révisions par rapport à juin 2023 en italique)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PIB réel	1,9	- 7,7	6,4	2,5	0,9	0,9	1,3
	0.0	0,2	- 0,4	- 0,1	0,2	- 0,1	- 0,2
IPCH	1,3	0,5	2,1	5,9	5,8	2,6	1,8
	-	-	-	-	0,2	0,2	- 0,1
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,3	3,4	4,2	2,8	2,1
	-	-	-	-	- 0,2	- 0,2	0,0
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	8,5	8,0	7,9	7,3	7,2	7,5	7,8
	-	-	-	_	0,1	0,1	0,2
Pouvoir d'achat par habitant a	2,2	0,0	2,3	- 0,1	0,6	0,7	0,5
	0,0	0,1	0,3	0,0	1,0	- 0,2	0,0
Dette publique (en % du PIB)	97,4	114,7	112,9	111,8	109,5	109,4	110,2
	0.0	0.1	0,0	0,2	- 1,2	- 1,6	- 1,5

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Les révisions par rapport à la prévision de juin 2023, fondées sur les comptes trimestriels du 28 avril 2023, sont indiquées en italique, calculées en points de pourcentage et sur des chiffres arrondis. Projections fondées sur les comptes trimestriels du 31 août 2023 et réalisées sous des hypothèses techniques établies au 22 août 2023.
a) Rapporté au déflateur de la consommation.

Environnement Macroéconomique

Le déficit public

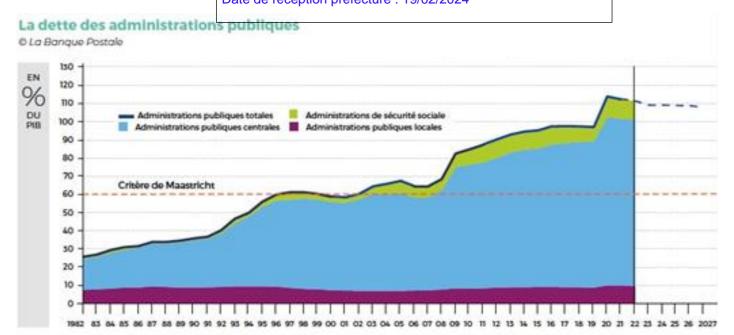
Le déficit 2023 est anticipé à 4,9 % du PIB en 2023 par le Gouvernement avec un objectif de 4,4 %

Cette amélioration est expliquée par la fin progressive des mécanismes d'aides aux ménages et aux entreprises de ces dernières années et notamment les mesures de compensation de hausse des coûts de l'énergie.

L'objectif final de la Loi de Programmation des Finances Publiques (PLFiP) 2023-2027 étant de repasser sous la barre des 3 %.



Sources : Insee pour 2019 à 2022 (comptes nationaux trimestriels du 31 août 2023), projections Banque de France sur fond bleuté.



Sources : Insee (Comptes nationaux Base 2014) jusqu'en 2022 puis programme de stabilité 2023-2027 (avril 2023).

Une trajectoire de maîtrise des finances publiques

L'Etat se fixe un objectif d'économies de l'ordre de 16 Md € :

- ▶ 10 Md € issus de la fin des dispositifs de soutient face à la hausse du coût de l'énergie,
- ► 5,5 Md € issus de la réduction des aides aux entreprises accordées dans le cadre des politiques de l'emploi,
- ▶ des économies issues d'un nouveau dispositif de lutte contre les fraudes fiscales, fraudes aux aides sociales, fraudes aux aides publiques,
- ▶ des économies issues de la suppression de l'avantage fiscal accordé sur le gazole non routier des secteurs du BTP et de l'agriculture,
- ▶ A noter que la suppression du fonds de soutien au développement des activités périscolaires (il représentait 41 M€ en 2022-2023), est repoussée en 2025 par un amendement après adoption au 49.3.

2. Situation 2023 et perspectives des finances publiques locales

La France, comme la plupart des autres pays européens, connaît en 2023 une situation macroéconomique moins favorable qu'en 2022. Selon les prévisions du projet de loi de finances pour 2024, la croissance s'élèverait à 1 %, l'inflation continuerait à s'inscrire à un niveau élevé et la consommation des ménages reculerait légèrement en volume.

Ces évolutions affectent les recettes et les dépenses de fonctionnement des communes, des intercommunalités, des départements et des régions. De ce fait, elles affectent aussi l'épargne qui, avec d'autres ressources, leur permet d'investir.

Les recettes, notamment de TVA, progresseront de manière ralentie par rapport à 2022 ; le produit de certains impôts (les droits de mutation à titre onéreux, voire la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques) baissera en valeur absolue. Dans le même temps, les dépenses d'achats de biens et de services, de rémunérations des agents, de prestations sociales et de frais financiers sont poussées à la hausse, de manière directe ou indirecte, par l'inflation.

En raison des différences de composition de leurs recettes et de leurs dépenses, la situation financière des différentes catégories de collectivités connaîtrait des évolutions divergentes en 2023. Ainsi, l'épargne du « bloc communal » continuerait à augmenter, tandis que celle des régions et, plus encore, des départements chuterait. Les départements subissent un « effet de ciseau » défavorable entre la dynamique des dépenses sociales et la baisse de l'une de leurs principales recettes (les droits de mutation à titre onéreux), en hausse continue au cours des dernières années.

Grâce à la mobilisation d'autres sources de financement que l'épargne (endettement et emploi de la trésorerie disponible notamment), les dépenses d'investissement des collectivités, y compris des départements et des régions, continueraient néanmoins à augmenter.

Ces tendances restent à confirmer à partir de données portant sur l'ensemble de l'année 2023. Elles font cependant apparaître une évolution sensible par rapport à 2022. Selon les prévisions du projet de loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, après avoir dégagé un excédent de financement de 4,8 Md€ en 2022, connaîtraient un besoin de financement de 2,6 Md€ en 2023, puis de 2,9 Md€ en 2024 (au sens de la comptabilité nationale).

3. Loi de Programmation de finances publiques (LPFiP) 2023-2027

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) prévoit un retour du déficit public français, de 4,9 % du PIB en 2023, à tout juste moins de 3 % en 2027, pas avant (cf. graph. 1). Pour rappel, 3 % est le seuil au-delà duquel la Commission européenne peut lancer une procédure pour « déficit excessif », sanctionnable par des pénalités.

Certes, depuis mars 2020, eu égard aux circonstances exceptionnelles successives, les règles budgétaires européennes sont suspendues. Mais l'intermède devrait prendre fin en 2024. De nouvelles cibles, centrées sur la croissance de la dépense publique et la dette, ainsi que de nouvelles procédures pourraient alors être instaurées. Néanmoins, le plafond des 3 % n'est pas remis en cause.

La feuille de route 2023-2027 fixe un objectif de déficit public de -2.7% du PIB en 2027

en points de produit intérieur brut

	2023	2024	2025	2026	2027
Solde structurel	-4,1	-3,7	-3,3	-2,9	-2,7
Ajustement structurel	0,1	0,5	0,4	0,3	0,2

Comme pour la précédente loi de programmation, l'effort pour le redressement des comptes publics est partagé entre les administrations publiques centrales et locales (APUL).

	2022	2023	2024	2025	2026	2027			
Ensemble des administrations publiques									
Solde structurel (1) (en points de PIB potentiel)	-4,2	-4,1	-3,7	-3,3	-2,9	-2,7			
Solde conjoncturel (2)	-0,5	-0,7	-0,6	-0,4	-0,2	0			
Solde des mesures ponctuelles et temporaires (3) (en points de PIB potentiel)	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	0	0			
Solde effectif (1+2+3)	-4,8	-4,9	-4,4	-3,7	-3,2	-2,7			
Dépense publique	57,7	55,9	55,3	55	54,4	53,8			
Dépense publique (en milliards d'euros)	1 523	1 575	1 622	1 668	1 705	1 744			
Evolution de la dépense publique en volume (en %) (*)	-1,1	-1,3	0,5	0,8	0,5	0,5			
Agrégat des dépenses d'investissement (**) (en milliards d'euros)	-	25	30	34	35	36			
Evolution de l'agrégat de dépenses d'investissement en volume (en %)	-	-	15	10	1	1			
Taux de prélèvements obligatoires (y compris Union européenne, nets des crédits d'impôt)	45,4	44	44,1	44,4	44,4	44,4			
Taux de prélèvements obligatoires corrigé des effets du bouclier tarifaire	45,6	44,4	44,4	44,4	44,4	44,4			
Dette au sens de Maastricht	111,8	109,7	109,7	109,6	109,1	108,1			
Etat et organismes divers d'	administr	ation cer	ntrale						
Solde effectif	-5,2	-5,4	-4,7	-4,3	-4,2	-4,1			
Dépense publique (en milliards d'euros)	625	631	639	658	678	696			
Evolution de la dépense publique en volume (en %) (*)	-0,1	-3,6	-1,4	1,9	1,5	1,2			
Administrations pub	liques lo	cales							
Solde effectif	0	-0,3	-0,3	-0,2	0,2	0,4			
Dépense publique (en milliards d'euros)	295	312	322	329	329	331			
Évolution de la dépense publique en volume (en %) (*)	0,1	1	0,9	0,2	-1,9	-1			
Administrations de s	écurité s	ociale				_			
Solde effectif	0,4	0,7	0,6	0,7	0,9	1			
Dépense publique (en milliards d'euros)	704	730	761	779	798	817			
Evolution de la dépense publique en volume (en %) (*)	-2,4	-0,5	1,7	0,3	0,7	0,6			

La loi indique que les collectivités territoriales doivent contribuer à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées. A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales doit présenter son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement.

Ces éléments sont présentés, d'une part, pour les budgets principaux et, d'autre part, pour chacun des budgets annexes.

Au niveau national, l'objectif d'évolution de ces dépenses réelles de fonctionnement, exprimé en pourcentage, en valeur et à périmètre constant, s'établit comme suit pour les collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre :

	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement	4,8	2	1,5	1,3	1,3

De plus, dès 2023, le Gouvernement donnera la priorité au renforcement de la qualité des dépenses, notamment des investissements indispensables pour assurer les transitions écologique et numérique, favoriser la compétitivité de nos entreprises et atteindre le plein emploi, tout en respectant nos engagements de finances publiques.

Dans ce cadre, l'Etat poursuit une maîtrise de la croissance de la dépense publique à l'horizon 2027 : la tenue de l'objectif en dépenses implique la poursuite par les collectivités territoriales de la maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement. En comptabilité nationale, l'objectif est une baisse de leurs dépenses de fonctionnement de -0.5% en volume par an sur le quinquennat.

Cependant les modalités concrètes de la mise en œuvre de cette loi de programmation sont en cours d'élaboration et de concertation avec les collectivités concernées.

La création d'un Haut Conseil des finances publiques locales permettra le suivi de la mise en œuvre annuelle des objectifs des lois de programmation des finances publiques et du programme de stabilité ainsi que de l'examen des initiatives visant au respect de ces objectifs en particulier la proposition de revues de dépenses dans le champ des administrations publiques locales

4. La loi de finances 2024

Hypothèses retenues pour l'élaboration de la LFi2024

	Estimation	Hypothèse	Hypothèse
	2023	LFi2023	LFi2024
Déficit public (en points de PIB)	-4,9%	-5,0%	-4,4%
Taux de croissance	0,8%	2,7%	1,4%
Taux d'inflation	5,7%	6,0%	2,6%
Poids des dépenses publiques (% PIB)		55,9%	55,3%
Taux de prélèvement		44,0%	44,1%

Les principales dispositions de la loi de finances 2024 concernant les collectivités locales

La loi de finances pour 2024 a été amputée de quelques-uns de ses articles, par suite de leur censure par le Conseil constitutionnel. Mais les Sages ont validé l'essentiel de ce texte, dont de nombreuses mesures s'appliquent aux collectivités territoriales. Augmentation de 320 millions d'euros de la dotation globale de fonctionnement, création d'une dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales, instauration d'un "budget vert" dans les collectivités et groupements de plus de 3.500 habitants, généralisation du compte financier unique, réforme des zones de revitalisation rurale...

(en millions d'euros)	LFI2022	LFI2023	LFI2024	Evolution 2023/2022
Dotation globale de fonctionnement	26 798	26 612	27 245	2,38%
Dotation spéciale pour le logement des instituteurs	6	5	5	-6,00%
Dotation de compensation des pertes de bases de la TP et de redevance des mines	50	50	30	-40,00%
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	6 500	6 700	7 104	6,03%
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	581	598	664	11,04%
Dotation élu local	101	109	124	13,30%
Collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse	57	43	43	-0,23%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	440	434	432	-0,53%
Dotation départementale d'équipement des collèges	326	326	326	0,09%
Dotation régionale d'équipement scolaire	661	661	661	0,02%
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire	3	3	3	-13,33%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	2 880	2 861	2 840	-0,73%
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	388	362	378	4,42%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants	4	4		-100,00%
Dotation de compensation liée au processus de départementalisation de Mayotte	107	107	107	0,00%
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	7	7	7	-2,86%
Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle	284	284	272	-4,12%
Compensation des pertes de recettes liées au versement transport	48	48	48	0.04%
Collectivité territoriale de Guyane	27	27	27	0,00%
Régions au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage	123	123	123	-0,36%
Polynésie française	91	91	91	-0,49%
Soutien exceptionnel de L'État au profit des collectivités du bloc communal-crise sanitaire	100	-		,
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation de la réduction de 50% des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels	3 642	3 825	4 017	5,01%
Compensation des communes et EPCI contributeurs au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) subissant une perte de base de cotisation foncière des entreprises	1	1	3	200,00%
Filet de sécurité inflation et point d'indice 2022/Soutien exceptionnel, au titre de l'année 2023, pour les collectivités territoriales face à la croissance des prix de l'énergie		430	400	Except.
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale percevant la taxe d'habitation sur les logements vacants			4	Nouv
Compensation de la réforme de 2023 de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale percevant la taxe d'habitation sur les logements vacants			25	Nouv
Prélèvement sur les recettes de l'Etat en faveur des communes nouvelles			18	Nouv
Fonds de sauvegarde des départements pour l'année 2024			53	Nouv
Compensation et du lissage des pertes exceptionnelles de recettes de taxe foncière sur les propriétés bâties			3	Nouv
ompensation les pertes de recettes résultant de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties			7	Nouv
Total	43 224	43 711	45 057	3,08%

Tableau des prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités :

Dotation globale de fonctionnement (DGF) 2024

Pour 2024, les prélèvements opérés sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales sont évalués à 45~057~soit + 3.08%, augmentation jamais atteinte depuis la baisse de la DGF en 2014. $27~245 \in au$ titre de la DGF soit +2.18%.

Comme en 2023 le montant de la DGF est à nouveau majoré de 320 M.

La dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales (ancienne dotation "biodiversité" et "aménités rurales") est élargie quant à elle à l'ensemble des communes rurales dont une partie du territoire est couverte par une aire protégée ou jouxte une aire marine protégée (art. 243). De plus, son montant passe de 41,6 millions d'euros en 2023, à 100 millions d'euros en 2024

Budget vert, dette verte...

La loi de finances instaure l'obligation pour les collectivités et les groupements de plus de 3.500 habitants de se doter d'un "budget vert" (art. 191), c'est-à-dire un document budgétaire présentant l'impact environnemental de leurs dépenses. A partir de l'exercice 2024, ce document présentera dans les collectivités concernées "les dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement, à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France", selon les parlementaires Renaissance à l'origine de la mesure.

Les collectivités de plus de 3.500 habitants ont aussi désormais la possibilité "d'identifier et isoler" la part de leur endettement consacrée à financer des investissements concourant à des objectifs environnementaux (art. 192), ce que l'on appelle couramment la "dette verte".

La loi de finances pour 2024 prévoit par ailleurs la généralisation progressive, d'ici 2027, à l'ensemble du secteur public local du compte financier unique (CFU), qui fait l'objet cette année d'une expérimentation par près de 1.800 collectivités (art. 205). Pour rappel, en se substituant au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public, le CFU permet de regrouper en un document unique l'exécution budgétaire et comptable d'une collectivité sur un exercice.

France Ruralités Revitalisation

S'agissant des départements, l'État accorde un soutien financier de 53 millions d'euros en 2024 à ceux qui sont "confrontés à une forte dégradation de leur situation financière", permettant de doubler le montant du fonds de sauvegarde (53 millions d'euros) constitué par la mise en réserve en 2022 et 2023 de recettes départementales de TVA (art. 131 et 252).

La loi de finances pour 2024 prévoit aussi, entre autres, la garantie d'un plancher pour la TVA perçue en remplacement de la CVAE : le niveau de compensation ne pourra pas être inférieur à ce qui a été transféré en 2023. Les départements ont été "écoutés et relativement entendus", déclare l'association qui les représente, Départements de France, dans un communiqué.

La loi de finances introduit par ailleurs une réforme des zones de revitalisation rurale (ZRR), cellesci devenant le dispositif France Ruralités Revitalisation (voir notre article du 30 novembre). Ce dernier sera issu de la fusion de trois zonages : les ZRR, mais aussi les bassins d'emploi à redynamiser (BER) et les zones de revitalisation des commerces en milieu rural (Zorcomir).

Dans le domaine du logement (voir aussi dans l'édition de ce jour notre article consacré aux dispositions logement de la loi), on retiendra notamment que la fiscalité des meublés de tourisme est désormais alignée sur celle de la location de long terme, comme le demandaient de nombreux élus de territoires connaissant des tensions du marché locatif (voir notre article du 18 décembre). Ainsi, l'avantage fiscal qui permettait aux locations touristiques d'exclure 71% de leur chiffre d'affaires annuel de leur base imposable est remis en cause (art. 45).

« Soutien » aux collectivités à hauteur de 1,75 Md d'euros

Le montant de 400 M d'euros est prévu au titre du prélèvement sur les recettes de l'État pour apporter un soutien exceptionnel aux communes et à leurs groupements face à la croissance des

prix de l'énergie. Ce montant était de 430M€ en 2023 mais intégrait en plus une aide face à l'évolution du point d'indice.

Plus globalement, la LF augmente à 2,5 milliards d'euros en 2024 (contre 2 milliards l'an dernier) le fonds vert destiné à soutenir les investissements des collectivités et de leurs groupements en faveur de la transition écologique. En prévoyant au sein de cette enveloppe un montant de 500 millions d'euros pour le plan de rénovation énergétique et de renaturation des établissements scolaires.

Selon Bercy, les "différents versements de l'État aux communes, aux intercommunalités, aux départements et aux régions" croissent en 2024 "de plus de 1,75 milliard d'euros".

Une première pièce du puzzle des finances publiques locales avait été posée peu avant Noël, avec la publication — le 19 décembre — de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027. Un texte qui au terme d'un parcours chaotique d'une quinzaine de mois, prévoit que "les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées". Mais, avec un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement qui ne serait pas contraignant.

Les mesures diverses

- Obligation faite aux collectivités de plus de 3 500 habitants, à partir de 2024 pour les comptes administratifs et 2025 pour les budgets, de ventiler leurs dépenses d'investissement dans une annexe valorisant leur « impact pour la transition écologique », selon des critères qui restent à préciser;
- Possibilité offerte aux mêmes collectivités d'identifier, toujours en annexe, la part de leur dette finançant ces dépenses.
- Obligation de passer au compte financier unique est reportée à 2026, là où tout le monde attendait plutôt 2024
- Possibilité ouverte aux communes et aux EPCI dont le taux de THRS est inférieur à 75 % de la moyenne du département de le majorer « en déliaison », à hauteur de 5 % de ce plafond

ANALYSE DU CONTEXTE LOCAL

Appréhender les questions financières d'une commune ne peut se limiter aux équilibres budgétaires, il est aussi utile de pouvoir se situer parmi les institutions locales, cerner ses compétences obligatoires et facultatives, ou encore connaître le tissu social qui compose cette commune.

1. Contexte institutionnel local

La communauté d'agglomération TCO, dans le cadre de son projet de territoire a lancé la mise ne place d'un pacte financier et fiscal. Le recueil des éléments financiers nécessaires à la phase diagnostic a été effectué en 2023. Nous sommes dans l'attente de la sollicitation des communes pour

Ainsi, défendre les intérêts de notre collectivité à l'occasion de l'élaboration de ce pacte c'est aussi défendre un aménagement équilibré du territoire intercommunal par la répartition de ses richesses et une solidarité intra-communautaire renforcée.

2. Contexte financier local

En 2022, les finances de la ville étaient en convalescence des 2020 et 2021 particulièrement difficiles.

L'année 2022, a marqué une nette amélioration des indicateurs prudentiels. La prospective à 5 ans montre, sauf aggravation majeure de la conjoncture, que ce rétablissement s'inscrit dans la durée.

L'année 2023 devrait maintenir un niveau d'autofinancement satisfaisant malgré l'inflation qui impacte significativement nos dépenses courantes.

L'objectif pour cette année 2024 est de maintenir notre niveau d'autofinancement tout en respectant les engagements (poursuite du déploiement du nouveau régime indemnitaire) et obligations (participation mutuel et prévoyance employeur) en matière de de dépenses de personnel

Trajectoires des dépenses et recettes réelles de fonctionnement

		CA 2022 en k€	CA 2023 en k€	CA 2024 en k€	CA 2025 en k€	CA 2026 en k€
Recettes de gestion	Evolution	51 027k€	53 741k€ <i>5,3%</i>	53 697k€ -0,1%	54 528k€ <i>1,5%</i>	55 669k€ <i>2,1%</i>
Impôts et taxes (R73)		19 849k€	21 710k€	22 866k€	23 529k€	24 326k€
Dépenses de gestion	Evolution	43 979k€	47 102k€ 7,1%	47 709k€ 1,3%	48 386k€ 1,4%	49 178k€ 1,6%
Dépenses de personnel (D012)		30 284k€	30 788k€	31 719k€	32 231k€	32 828k€
60 000 000 ————	Recet	tes de gestion	Dépenses	s de gestion		
55 000 000						
50 000 000						
45 000 000						
40 000 000						
35 000 000						
30 000 000 ————————————————————————————		CA	CA	CA	CA	

L'année 2023 confirme l'amélioration notable constatée en 2022, de 2024 à 2026 l'épargne de gestion se stabilisera. Compte tenu de l'évolution du contexte qui sera développée ci-après, il ne sera pas possible de dégager d'avantage d'autofinancement.

2024

en €.

2025

en €

2026

en €

En effet, en 2023 l'inflation a concerné particulièrement plusieurs catégories d'achats :

2023

en €

- +10 à 20% sur les denrées alimentaires selon les produits, notification des nouveaux marchés au dernier trimestre 2023.
- +10% sur les carburants,
- +20 à 30% sur les matériaux,

2022

en €.

Le chapitre des charges à caractère général qui englobe ces dépenses connaît une évolution de +16% entre 2021 et 2023.

Les projections 2024 anticipent l'augmentation du coût de l'énergie ainsi que celui des denrées alimentaires en année pleine.

Une certitude se dégage cependant, l'évolution de nos dépenses ne pourra pas être négative à - 0.9% en 2026 comme le souhaiterait le gouvernement dans sa loi de programmation 2022-2027.

LES GRANDES MASSES BUDGETAIRES

1. La structure d'un budget

Profilage du budget primitif 2024

		DEPENSES			RECETTES			
		012 - Frais de personnel	32 600		002-Excédents reportés de N-1			
_		011 - Fournitures, travaux, et services exctérieurs, frais de gestion générale - Impôts	6 960		70-Produits d'exploitation et du domaine	3 000		
EMEN.		65-Participation et contingents, Subventions	9 000		73 - Impôts ménages (TH, TFB), octroi de mer	41 000		
FONCTIONNEMENT		66- Intérêts de la dette	1 000		74- DGF, participation CAF, Remb. Emplois aidés	9 600		
FONC		68-014- Autres charges	220		75-013- Recettes diverses - loyers logements et locaux	530		
	Auto- financement	042-Dotations aux amortissements	4 000		77- Indemnités assurances, recettes exceptionnelles et autres	0		
	Au	023-Virement à la section d'investissements	1 100		78-042- Reprises sur provision- Tx en régie	750		
			54 880			54 880		
		DEPENSES			RECETTES			
		001- Report déficit 20/21/23- Etudes, acquisitions et			13-Subventions sur les investissements (Europe, Etat, Région, Département, Autres)	14 000		
JENT		travaux	22 000		16-Emprunts d'équilibre	4 656		
INVESTISEMENT		Partie investisements autofinancés			10-024 Recettes propres d'investissement FCTVA, Taxe d'aménagement, FRDE, Cessions	2 200		
=		16-Remboursement de la dette	3 780	Ļ	040-Dotations aux amortissements 021-Virement de la section de fonctionnement	4 924	Auto- financement	
			25 780			25 780		

2. Les dépenses

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 provisoire	BP 2024
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 773k€	5 897k€	6 394k€	6 830k€	6 960k€
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	28 757k€	29 612k€	30 284k€	30 788k€	32 600k€
014 ATTENUATIONS DE RECETTES	78k€	0k€	62k€	76k€	100k€
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 505k€	7 170k€	7 238k€	8 900k€	9 000k€
66 CHARGES FINANCIERES	1 027k€	946k€	907k€	1 000k€	1 000k€
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		79k€	29k€	8k€	20k€
68 DOTATIONS AUX AMORTIS. ET AUX PROVISIONS	50k€	50k€	112k€	0k€	100k€
Total général	42 190k€	43 675k€	44 997k€	47 601k€	49 780k€

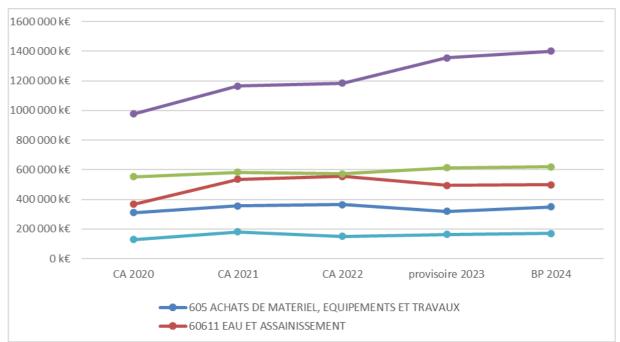
Les charges à caractère général - Chapitre 011

Pour 2024, cette enveloppe sera comprise entre 6,9M€ et 7,2M€.

<u>Les achats (fluides, alimentation, matériaux) représentent près de 45%</u> des dépenses de ce chapitre. L'exercice 2023 est marqué par l'augmentation du prix de l'énergie ainsi que l'inflation. Pour 2024, les prévisions seront à la hausse. Cependant, les marchés de denrées alimentaires notifiés en 2023 permettront de maitriser les coûts. De même pour les fluides grâce au renforcement du contrôle de gestion.

Les chiffres 2023 sont provisoires.

				provisoire	
60 - ACHATS	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2023	BP 2024
605 ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	312k€	356k€	364k€	319k€	350k€
60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	367k€	535k€	556k€	495k€	500k€
60612 ENERGIE - ELECTRICITE	553k€	583k€	571k€	613k€	620k€
60623 ALIMENTATION	976k€	1 165k€	1 183k€	1 355k€	1 400k€
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	128k€	180k€	151k€	163k€	170k€
Total général	2 336k€	2 820k€	2 826k€	2 945k€	3 040k€



Les charges externes (61) représentent un quart des charges à caractère général.

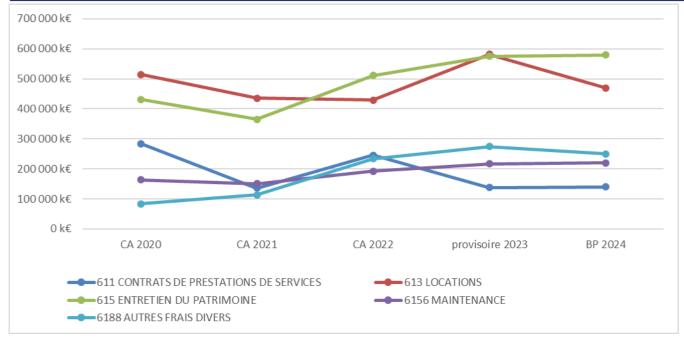
On constate une forte augmentation du poste « location » en 2023. Cela s'explique en grande partie par la location de sanitaires pour 4 écoles, de défibrillateurs dans les bâtiments communaux et la location d'engins pour l'aménagement de jardins partagés. Ces prestations étant non récurrentes, ce poste de dépenses devrait revenir au niveau de 2022 pour l'exercice 2024.

L'évolution de la nature «maintenance» est due à l'acquisition de nouveau logiciel, qui devrait encore augmenter en 2024-2025 suite à la mise en place de la Gestion électronique des données.

Dans la continuité des réalisations 2022, la nature 6188 est en hausse suite aux diverses animations sur le territoire (PAT-Jardins partagés, illuminations festives, Sport sur ordonnance...) et devrait se maintenir en 2024.

Les chiffres 2023 sont provisoires.

				provisoire	
61- CHARGES EXTERNES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2023	BP 2024
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	284k€	136k€	245k€	138k€	140k€
613 LOCATIONS	514k€	436k€	430k€	582k€	470k€
615 ENTRETIEN DU PATRIMOINE	432k€	365k€	511k€	576k€	580k€
6156 MAINTENANCE	164k€	150k€	192k€	217k€	220k€
6188 AUTRES FRAIS DIVERS	83k€	114k€	234k€	274k€	250k€
Total général	1 476k€	1 201k€	1 612k€	1 787k€	1 660k€



Les postes les plus importants pour les charges externes (62):

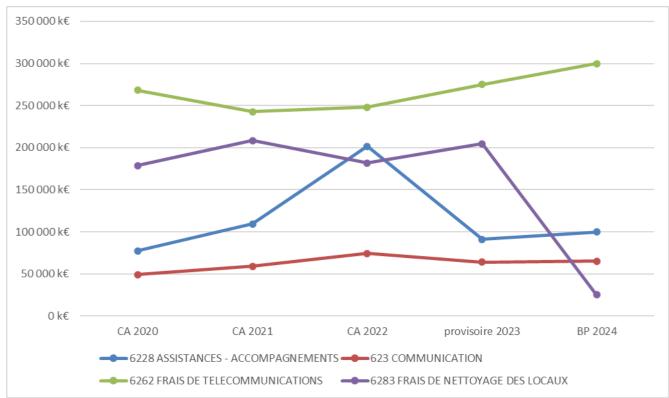
L'exercice 2022 a été marqué par la mise en place de la Base Adresse Locale ainsi que la nomenclature M57. Les dépenses en assistance et accompagnement ont donc baissé en 2023. Nous devrions maintenir ce niveau en 2024.

Les frais de télécommunication devraient augmenter en 2023 avec l'interconnexion des écoles à la mairie centrale afin de fiabiliser nos données auprès de la CAF.

Pour les frais de nettoyage des locaux, elles ne seront plus externalisées. Le marché prend fin début 2024. Cette charge sera supportée sur le chapitre 012.

Les chiffres 2023 sont provisoires.

			provisoire				
62-CHARGES EXTERNES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2023	BP 2024		
6228 ASSISTANCES - ACCOMPAGNEMENTS	77k€	110k€	202k€	91k€	100k€		
623 COMMUNICATION	49k€	59k€	74k€	64k€	65k€		
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	268k€	243k€	248k€	275k€	300k€		
6283 FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	179k€	208k€	182k€	204k€	25k€		
Total général	573k€	620k€	706k€	634k€	490k€		



Les charges de personnel - Chapitre 012

Ce chapitre est exclusivement dédié à la masse salariale du personnel de la ville.

Son évolution de moins de 2% en 2023 est due à plusieurs facteurs.

Tout d'abord, l'augmentations du SMIC en janvier et en mai 2023. En janvier, le SMIC a connu une augmentation de 1,81%, tandis qu'en mai, il a augmenté de 2,22%. Puis, au 1er juillet 2023, le point d'indice à été revaloriser de +1.5%.

Ces augmentations ont donc contribué à l'augmentation des charges de personnel.

Par ailleurs, il convient de noter que l'indice minimum de traitement a été relevé au 1er janvier 2023 et au 1er mai 2023 de 8 points.

Malgré la forte baisse des quotas de l'État concernant les contrats aidés, les charges de personnel ont été contenu à une évolution de moins de 2% par rapport à l'année précédente.

Enfin, une augmentation de 1€ de la valeur faciale des titres restaurants est intervenue en septembre 2023, pris en charge par la commune à hauteur de 60%, ce qui génère une augmentation de cette dépense de 20%.

Il est important de souligner que les charges de personnel représentent une part importante du

budget d'une commune. Par conséquent, il est essentiel d'avoir une démarche de prospective minutieuse afin d'ajuster au mieux les besoins budgétaires de ce chapitre.

Ainsi l'année 2024 sera marquée par :

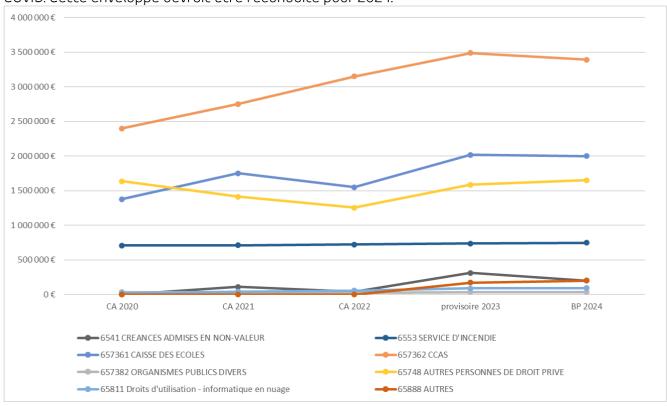
- Le paiement sur une année complète du RIFSEEP, IFSE et CIA qui a été attribué au dernier trimestre 2023.
- La mise en place de l'outil GTT (gestion du temps de travail) qui permettra d'avoir une vue objective de l'organisation temporelle des services et ainsi de stabiliser l'efficience du temps de travail.
- L'augmentation du smic
- L'augmentation de la valorisation financière du Compte épargne temps au 01/01/2024 Catégorie A +15€, catégorie B +10€, Catégorie C +8€
- La revalorisation pour tous les indices de rémunération de 5 points au 1er janvier 2024 qui concernera l'ensemble des agents publics titulaires et contractuels
- L'augmentation de la part patronale de la contribution CNRACL de +1%, cette augmentation devrait cependant être compensée par une baisse de 1% du taux de cotisation assurance maladie des titulaires (décret non encore paru pour cette compensation)
- Et bien entendu du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) à hauteur de 2%

En termes d'accompagnement du personnel, la commune a obtenu une subvention de 400 000 euros du FIPHFP ce qui va permettra d'augmenter la qualité de vie au travail de nombreux agents porteur de handicap et de la valoriser leur emploi au sein de notre structure.

Enfin, il est également à souligner que la commune a accueilli plus de 50 stagiaires en 2023 ce qui témoigne de l'engagement envers la formation des jeunes et des adultes en reconversion. En offrant des opportunités de stage dans différents domaines, la mairie contribue à leur développement personnel et à leur acquisition de compétences professionnelles.

Les autres charges - Chapitre 65

L'accompagnement financier envers les associations a retrouvé, en 2023, le niveau d'avant crise COVID. Cette enveloppe devrait être reconduite pour 2024.



Subventions aux établissements publics communaux :

Le CCAS comme la Caisse des Ecoles fonctionnent avec une subvention d'équilibre. La contribution versée à la Caisse des Ecoles a été abondée en 2023 et sera maintenue en 2024. En effet, la Caisse des écoles est l'établissement le plus impacté par la baisse des contrats aidés, sachant que le remplacement d'un emploi aidé par un contractuel de droit public représente un surcoût de 60% en équivalent temps plein (ETP).

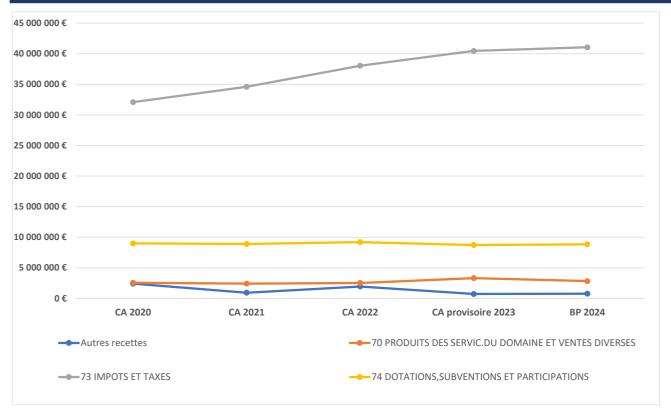
La subvention allouée au CCAS sera quant à elle stable en 2024.

Subventions aux associations

Abondée au budget supplémentaire 2023, l'enveloppe attribuée aux subventions aux associations a atteint son niveau d'avant crise sanitaire. Elle sera reconduite au budget primitif 2024.

3. Les recettes

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA provisoire	BP 2024
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	333k€	243k€	559k€	448k€	360k€
70 PRODUITS DES SERVIC.DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 552k€	2 419k€	2 525k€	3 322k€	2 830k€
73 IMPOTS ET TAXES	32 088k€	34 585k€	38 038k€	40 453k€	41 055k€
731 IMPOSITION DIRECTE				22k€	15k€
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	8 990k€	8 896k€	9 204k€	8 727k€	8 850k€
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	279k€	251k€	214k€	249k€	250k€
76 PRODUITS FINANCIERS			0k€	0k€	0k€
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 796k€	432k€	725k€	0k€	0k€
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0k€	0k€	450k€	0k€	150k€
Total général	49 043k€	47 236k€	52 259k€	55 894k€	53 510k€



Les dotations et participations - Chapitre 74

	2020	2021	2022	CA provisoire 2023	2024
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	8 990k€	8 896k€	9 204k€	8 726k€	8 850k€
74111 Dotation forfaitaire des communes	3 265k€	3 231k€	3 271k€	3 311k€	3 400k€
741125 Dotation d'aménagement des communes d'Outre-mer	3 193k€	3 346k€	3 547k€	3 782k€	3 950k€
74718 AUTRES	1 345k€	1 727k€	1 892k€	1 212k€	1 000k€
7473 DEPARTEMENTS	131k€	15k€	0k€	52k€	50k€
74751 GFP DE RATTACHEMENT		0k€	46k€	0k€	
74772 FEDER				32k€	
747888 AUTRES	371k€	300k€	143k€	24k€	150k€
74833 ETAT - COMPENS.AU TITRE DES EXONERATIONS DE TAXES	172k€	224k€	270k€	312k€	300k€
7485 DOTATION POUR LES TITRES SECURISES	33k€	26k€	34k€	0k€	

Les dotations de l'Etat:

En 2023, la DGF a augmenté de 1,2% par rapport à 2022. S'agissant de la DACOM, une évolution de plus de 6.6% est constatée.

Pour 2024, la DACOM devrait maintenir son dynamisme à +5% minimum, et la DGF bénéficiera d'un dynamisme favorable de la part population (+4.3% au 01/01/2024), elle augmenterait de +2.5%.

Néanmoins ce chapitre évoluera très peu, car comme en 2023 le corolaire d'une baisse des contrats aidés est une baisse du montant de leur remboursement. En 2023, le remboursement de ces contrats a diminué de -30% comparé à 2022, pour 2024 nous anticipons une baisse de -15%.

Les prestations de services - Chapitre 70

Ce chapitre est composé à 85% des prestations de restauration scolaire assurées par la Ville et facturées aux familles. L'évolution de cette recette sera liée au taux d'inflation qui est l'index de revalorisation de la participation des familles aux prestations de restauration scolaire.

Les 15% restant composés à part équivalente des remboursements de la part agent aux chèques déjeuners et du remboursement des frais de restauration de la Caisse des Ecoles seront stables en 2024.

La fiscalité - Chapitre 73

La revalorisation des bases sur le taux d'inflation sera moindre qu'annoncé. En effet, longtemps annoncée à 4% minimum le taux de revalorisation sera finalement de +3.5% -indice IPCH de novembre 2023.

En 2023, la collectivité a délibéré que la majoration des bases de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires afin de compenser la perte de recettes sur la taxe sur logements vacants qui bénéficiera dorénavant à l'Etat

Les taux de fiscalité

Pas l'évolution des taux communaux qui sont les suivants :

Libellé	2023	2024 proposé	Evolution
Taxe sur le foncier bâti communal	49.69	49.69	.0.009/
Taxe sur le foncier bâti Départemental	48,68	48,68	+0.00%
Taxe sur le foncier non bâti	41,87	41,87	+0.00%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	24.79	24.79	+0.00%

Les autres recettes fiscales

<u>L'Attribution de Compensation (AC) versée</u> par le TCO : conformément au rapport de la CLECT (Commission Locale pour l'Evaluation des Charges Transférée) sur l'évaluation des charges liées à la compétence zones économiques, l'AC a été réévaluée à 483k€ depuis 2021. Les charges issues du transfert de la compétences ZAE depuis 2017 seront régularisées cette année 2024 sur la base des charges réellement constatées de 2017 à 2020 au compte administratif de l'intercommunalité, soit 437.8k€. L'AC nette de 2024 sera donc de 50k€, et sera à nouveau de 487k€ à partir de 2025.

<u>L'octroi de Mer</u>: L'envelopp∉ « garantie » d'octroi de mer à répartir 2023 est de 405. Is ancaissement 2023 ont dépassé la barre des 420M€. L'excédent constaté permet d'alimenter le Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi. Pour la commune, le fonds attribué sera de 68K€ en 2024.

LES EFFECTIFS

1. La structure des effectifs et son évolution

Effectifs au 01/11/2022 présentés au ROB 2023:

	Femmes	Hommes	Total	Part des statuts (%)	Evolution 2022/2021
Stagiaires/ Titulaires	100	132	232	27,49	7,4%
Non titulaires permanents	173	239	412	48,82	0,5%
Non titulaires non permanents	3	2	5	0,59	-61,5%
Contractuels de droit privé	132	63	195	23,10	-12,6%
Total	408	436	844	100,00	-2,1%
Part des genres (%)	48,34	51,66	100		,

Effectifs au 01/11/2023

211 C C C II 3 G G G G G G G G G G G G G G G G G									
	Femmes	Hommes	Total	Part des statuts en %	Evolution 2022/2023				
Stagiaires/titulaires	103	130	233	27.70%	+0.43%				
Non titulaires permanents	167	235	402	47.80%	-2.42%				
Non titulaires non permanents	21	7	28	3.32%	+460%				
Contractuels de droit privé	120	58	178	21.16%	-8.72%				
Total	411	430	841	100	-0.35%				
Part des genres %	48.88%	51.12%	100%						

Les effectifs sont stables avec une diminution peu significative de 0.35%.

L'organisation des recrutements pour des besoins de remplacements d'emplois permanents absents pour maladie génère une forte hausse des emplois de non titulaires non permanents.

La diminution des quotas d'emploi aidé est l'unique explication de la forte diminution de l'effectif des contrats de droit privé.

L'augmentation de l'effectif des stagiaires/titulaires est faible, la campagne de titularisation 2023 (20 agents) qui génèrera une augmentation de plus de 9% aura lieu seulement en janvier 2024.

2. Rémunération

Chiffres de la rémunération 2023 à terme échu

Montants	2022	2023	Variation 2023/2022
Traitement de base tous statuts indexation incluse	18 547 752€	18 933 524€	+2.07%
NBI	79 760€	71 710€	-10.09%
Régime indemnitaire tous statuts majoration comprise	2 433 116€	2 347 197€	-3.66%
Heures sup	182 502€	48 418€	-73%
Astreinte	172 079€	117 755€	-31.56%

012 par nature	2022	2023
Titulaires	9 487 108 €	9 707 640 €
Non Titulaires	10 065 154 €	10 413 273 €
Emplois Aidés	2 621 125 €	2 293 114 €
Charges	8 110 236 €	8 376 756 €
Total général	30 283 623 €	30 790 783 €
Evolution en montant	671 860 €	507 160 €
Evolution en %	2%	2%

L'évolution de la masse salariale est contenue, les 2% est due à l'augmentation du smic, celle de la valeur du point et du glissement vieillesse et technicité (GVT).

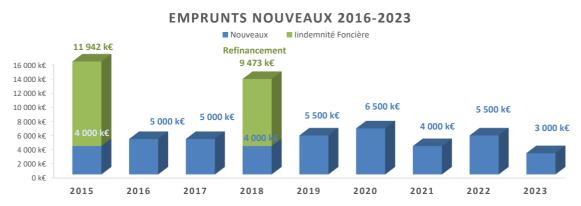
Prospective 2024

A tableau des effectifs constants, il faudra pour absorber les charges de personnels en 2024 une augmentation du chapitre 012 de 1 223 000 soit environ +4% du chapitre.

- 438 000€ de RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) composé de 270 000€ pour l'IFSE (Indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise) instauré en octobre 2023 sur une année complète et de 168 000 € pour le (Complément Indemnitaire Annuel) CIA sur une année complète.
- 327 000€ pour les 5 pts d'augmentation pour les titulaires et les contractuels (décret n°2023-519)
- 402 000€ pour les 2% de GVT y compris l'augmentation du smic
- 55 900€ de charges CNRACL (retraite des titulaires) dont 51 500€ d'augmentation du taux de cotisation et 4 400€ due à l'augmentation indiciaire (+5pts)

LA DETTE

1. Historique endettement de 2015 à 2023



Au BP 2023, le montant prévisionnel d'emprunts nouveaux était de 5M€. Le bon niveau de notre autofinancement nous a permis de ne contracter que 3 millions d'€. Compte tenu de la forte augmentation des taux d'intérêts, limiter notre recours à l'emprunt cette année était la meilleure option.

Pour 2024, une somme comprise entre 3 et 5M€ sera nécessaire aux financements des investissements.

ENCOURS DE LA DETTE DE 2016-2023

ENCOURS DE LA DETTE DE 2016-2023



Depuis 2020, l'encours de detle se stabilise aux alentours de 1450€ par habitant. Ce montant peut paraître élevé comparé à la moyenne régionale de notre strate (1 101€ pour 2022), cependant le coût de la dette par habitant de la Ville est strictement identique à la moyenne de la strate. C'est le résultat des opportunités que nous avons su saisir alors que les taux d'intérêts étaient au plus bas. Ainsi, chaque année le coût de notre stock de dette diminue, comme en témoigne ci-dessous la courbe du taux d'intérêts moyen constaté chaque année depuis 2015 et jusqu'en 2025.

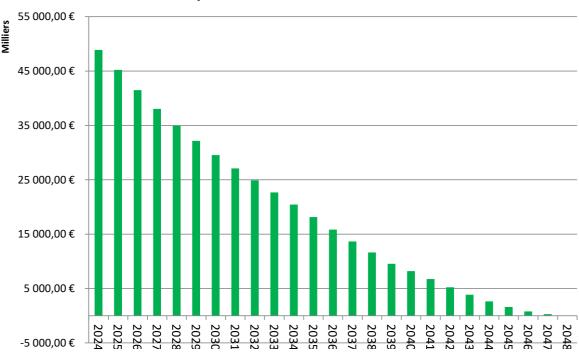
Evolution du taux intérêts moyen de la dette

5,0% -	4,1%	2,6%	2,3%	2,3%	2,6%	2,3%	2,1%	1,9%	1,9%	1,9%	1,9%
0,0% -	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025

Le contexte devenu défavorable depuis 2022 a contraint la Ville à limiter le recours à l'emprunt en 2023. En 2024, 5 millions d'€ seront inscrits pour l'équilibre du budget primitif, avec pour objectif de réduire ce montant à 3 millions au budget supplémentaire 2024..

2. Le profil d'extinction de la dette

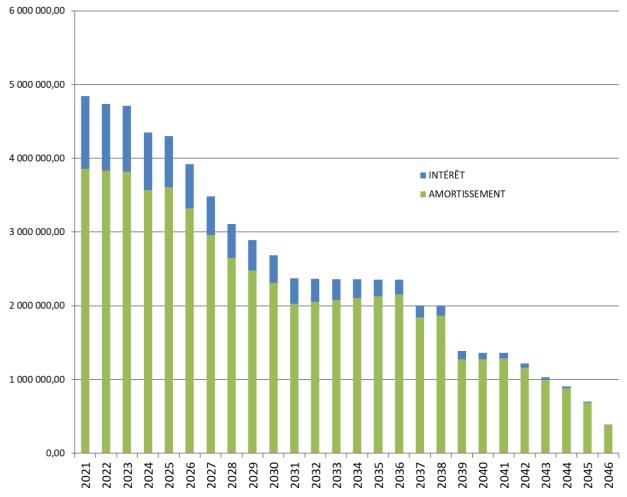
Capital restant dû au 01/01



La structure de la dette est composée à 94% de prêts à taux fixe (sans aucun risque de taux) et à 6% de prêts à taux indexés sur livret A.

Le taux moyen global de notre encours se situe à 1.95% en 2023. Malgré des conditions de taux moins favorables de nos derniers contrats signés, l'objectif est le maintien au-dessous d'un taux moyen de 2%.

3. L'annuité de la dette



L'amortissement annuel du capital de la dette peut se faire selon plusieurs méthodes;

- Par amortissement constant : plus économique, ce type d'amortissement suppose néanmoins un plus fort besoin de financement sur les premières années du contrat.
- Par amortissement progressif : ce mode de remboursement est plus onéreux mais diffère son financement dans le temps, en cohérence avec le principe de financement par solidarité intergénérationnel de l'usager : faire supporter la charge d'un investissement à la population qui en profitera dans le futur.

4. La prospective de la dette

A ce stade de la préparation budgétaire, l'enveloppe qui sera autorisée par le Conseil Municipal au Maire dans le cadre de sa délégation de signature en matière d'emprunt se situera entre 3 et 5 millions d'€. Il est précisé que l'autorisation de signature ne vaut que dans la limite des crédits qui seront inscrits au budget 2024.

LA PROSPECTIVE jusqu'en 2026

1. Evolution des grandes masses budgétaires

	CA2022 en k€	CA2023 en k€	CA2024 en k€	CA2025 en k€	CA2026 en €k
Recettes de gestion	51 027k€	53 291k€	53 547k€	54 528k€	55 669k€
Produit des services (R70)	2 525k€	3 390k€	3 049k€	3 083k€	3 118k€
Impôts locaux (R731)	19 849k€	21 710k€	22 866k€	23 529k€	24 326k€
Impôts et taxes (R73 hors731)	18 189k€	18 812k€	18 216k€	18 360k€	18 526k€
Dotations et participations (R74)	9 204k€	8 727k€	8 850k€	8 990k€	9 133k€
Atténuation de charges (R013)	559k€	448k€	360k€	360k€	360k€
Autres produits (R75)	214k€	249k€	250k€	250k€	250k€
Dépenses de gestion	43 979k€	47 102k€	47 709k€	48 386k€	49 178k€
Dépenses de personnel (D012)	30 284k€	30 788k€	31 719k€	32 231k€	32 828k€
Charges à caractère général (D011)	6 395k€	6 791k€	6 912k€	6 868k€	6 935k€
Atténuation produits (D014)	62k€	100k€	100k€	100k€	100k€
Autres charges courantes (D65)	7 238k€	8 909k€	8 463k€	8 523k€	8 651k€
PPI Autres coûts de fnct induits		410k€	410k€	560k€	560k€
Coût fonctionnement investissements (en%)	Ok€	104k€	104k€	104k€	104k€

L'objectif fixé à l'horizon 2026 est une épargne nette durablement positive et un fonds de roulement nous permettant un fonctionnement sans lignes de trésorerie.

Cependant, des certitudes peuvent être déjà avancées :

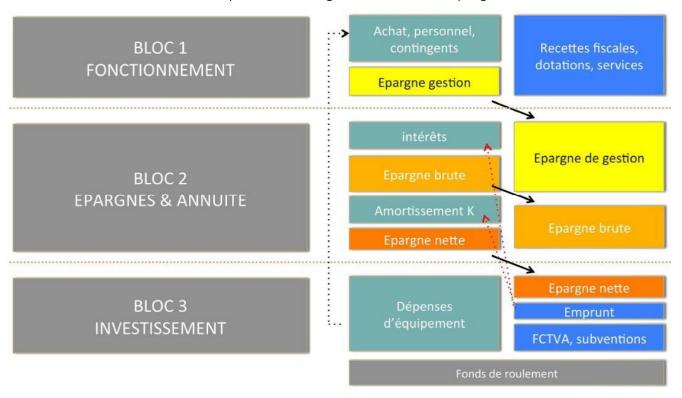
- Le chapitre 012 des charges de personnel devra être maîtrisé sur toute la période.
- Entre 2022 et 2025, la collectivité devra prendre en charge la mise en place du RIFSSEP et la participation mutuelle de l'employeur
- L'inflation a exercé une contrainte importante en 2023 et se poursuivra en 2024.

2. L'autofinancement

	CA2022 en k€	CA2023 en k€	CA2024 en k€	CA2025 en k€	CA2026 en €k
Recettes de gestion	51 027k€	53 291k€	53 547k€	54 528k€	
Dépenses de gestion	43 979k€	47 102k€	47 709k€	48 386k€	49 178k€
Épargne de gestion	6 562k€	6 189k€	5 838k€	6 142k€	6 491k€
Intérêts de la dette	882k€	945k€	1 039k€	1 093k€	1 127k€
Solde des opération financières et except.	500k€	511k€	261k€	111k€	111k€
Épargne brute (CAF)	6 180k€	5 756k€	5 061k€	5 160k€	5 475k€
Remboursement capital dette	3 865k€	3 846k€	3 777k€	3 980k€	3 808k€
Épargne nette (CAF Nette)	2 315k€	1 910k€	1 284k€	1 180k€	1 667k€

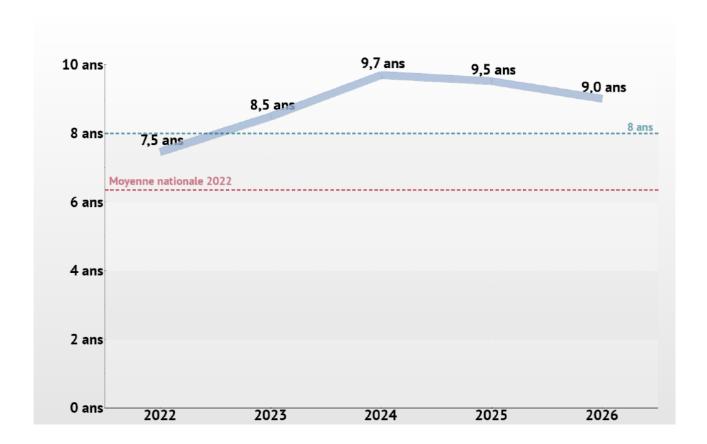
L'analyse des épargnes donne des indications de référence sur la santé financière d'un organisme aux financeurs ou aux autorités de contrôle. L'année 2022 a vu notre épargne nette devenir largement positive à plus de 2M€. Dans cette prospective travaillée avec des hypothèses hautes pour les dépenses et basses pour les recettes, nous observons un atterrissage à + de 1.6M€ d'épargne nette.

Pour mémoire - Ci-dessous décomposition et usage des différentes épargnes



3. La capacité de désendettement

Exprimée en année la capacité de désendettement indique le nombre d'années d'épargne brute nécessaire au remboursement de l'encours de la dette restante. Dans la prospective 2022-2026, intégrant la programmation pluriannuelle (cf. ci-après), la capacité de désendettement, décroît de 17 années en 2021 à 7.5 années en 2022. Elle se stabilisera autour de 9 ans en 2026, pour une moyenne de strate à 6.8 années en 2022.



PARTICIPATION SIDELEC

Libellé	Catégorie	Montant Mo	Montant	Montant CP2023		CP20	CP2024		CP2025		26
		opération de 23 à 26	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
IDAP : Programme d'accessibilité 7803 ADAP AGENDA D ACCESSIBILITE PROGRAMMEE	BATIMENTS PUBLICS	1 100 636 1 100 636	0	360 636 360 636	0	270 000 270 000	0	270 000 270 000	0	200 000 200 000	
7003 ADAF AGENDA D'ACCESSIBILITE FINOGRAMMINEE	DATIVIENTS FOBLICS	1 100 030	0	300 030		270 000	0	270 000	J	200 000	
CCAS: EQUIPEMENT PETITE ENFANCE ET FAMILLE		1 673 891	1 289 712	62 891	0	1 611 000	1 289 712	0	0	0	
9501 REHABILITATION BATIMENT DU CCAS	BATIMENTS PUBLICS	1 321 419	1 009 712	15 419		1 306 000	1 009 712	0	0	0	
21602 RENOVATION ENERGETIQUE POLE ENFANCE	ENFANCE FAMILLE	322 472	280 000	42 472		280 000	280 000	0	0	0	
22601 MISES AUX NORMES CASES POUR ACCUEIL CRECHES ITINERANTES	PETITE ENFANCE	30 000	0	5 000		25 000	0	0	0	0	
CULT : EQUIPEMENTS CULTURELS	CHITHE	135 974	72 470	103 974	0	32 000	72 470	0	0	0	,
21321 REHABILITATION ET REAMENAGEMENT DE LA MEDIATHEQUE 23301 CREATION LOCAL ARCHIVES ECOLE EVARISTE DE PARNY	CULTURE ADMINISTRATION GENERALE	67 240 54 583	72 470 0	45 240 54 583 €		22 000 0	72 470	0	0	0	
23501 CREATION LOCAL ARCHIVES ECOLE EVARISTE DE PARINT	AMENAGEMENT CADRE DE VIE HABITAT	10 000	0	34 363 €		10 000	0	0	0	0	
BEME LIEU 3EME LIEU MEDIATHEQUE	CULTURE	4 152	0	4 152		0	0	0	0	0	
	Total affecté sur AP					0	0	0	0	0	
COLES : PROGRAMME BATIMENTS D'ENSEIGNEMENT		16 929 790	6 623 611	5 174 466	2 791 393	1 385 324	332 218	5 240 000	1 500 000	5 130 000	2 000 00
.0210 ACQUISITION RIDEAUX IGNIFUGES	ECOLES	141 011	0	66 011		25 000	0	25 000	0	25 000	
2215 SUIVI FISSURES ECOLE RAYMOND MONDON	ECOLES	21 347	0	6 347		5 000	0	5 000	0	5 000	
L3215 APPAREILS DE POTABILISATION EAUX ECOLES MAFATE	ENSEIGNEMENT PERSONAL SECONAL PROPERTY OF THE	40 187	0	40 187		0	0	0	0	0	
.4221 CONSTRUCTION CUISINE PAUL ELUARD .4224 GROUPE SCOLAIRE COEUR DE VILLE SIMONE VEIL	RESTAURATION SCOLAIRE	142 518	1 126 707	200 720	1 126 707	142 518 0	0	0	0	0	
.5201 CONSTRUCTION JEAN JAURES	ECOLES ECOLES	280 728 24 225	1 126 787 0	280 728 24 225	1 126 787	0	0	0	0	0	
L5202 SOLUTION OMBRAGES	ECOLES	425 361	26 329	105 361	26 329	160 000	0	160 000	0	0	
L5215 ACQUISITIONS MODULAIRES	ECOLES	1 211 154	550 572	1 161 154	550 572	50 000	0	0	0	0	
L6203 EXTENSION ECOLE ARTHUR ALMERY	ECOLES	15 949	0	15 949		0	0	0	0	0	
L6204 MISE AUX NORMES RESTAURANTS SATELLITES	ECOLES	333 780	0	13 780		20 000	0	300 000	0	0	
19203 DIAGNOSTIC ET TRAVAUX THERMIQUE DES ECOLES	ECOLES	129 962	39 200	39 962	39 200	30 000	0	30 000	0	30 000	
20201 PORTES COUPE FEU CUISINES	RESTAURATION SCOLAIRE	51 214	0	6 214		15 000	0	15 000	0	15 000	
20202 COUVERTURE MODULAIRE DANS LES ECOLES	ECOLES	20 000	0			20 000	0	0	0	0	
20203 TOITURE VEGETALISEE DANS LES ECOLES	ECOLES	20 000	0			20 000	0	0	0	0	
0204 SUIVI FISSURES ECOLE HENRI LAPIERRE	ECOLES	18 146	0	3 146		5 000	0	5 000		5 000	
20206 MISE AUX NORMES SANITAIRES DANS LES ECOLES	ECOLES	1 680 100	352 564	1 080 100	352 564	300 000	0	300 000	0	0	
1201 DEPLACEMENT ECOLE RAYMOND MONDON/E DE PARNY	ECOLES	54 231	0	4 231		50 000	0	0	0	0	
21204 CREATION D'UNE ECOLE MATERNELLE 6 CLASSES J.JORON 21205 CUISINE CENTRALE YOURI GAGARINE	ECOLES RESTAURATION SCOLAIRE	453 255 8 598 372	3 500 000	403 255 298 372		50 000 300 000	0	3 000 000	1 500 000	5 000 000	2 000 0
21205 COISINE CENTRALE TOOKI GAGARINE	ECOLES ECOLARE	1 477 539	3 300 000	107 539		20 000	0	1 350 000		0	2 000 00
21207 RENOVATION ECOLE AUGUSTE LACAUSSADE	ECOLES	1 033 184	664 618	988 184	332 400	45 000	332 218		0	0	
21209 SOCLE NUMERIQUE	ENSEIGNEMENT	1 351	83 372	1 351	83 372	0	0	0	0	0	
21210 RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE HENRI LAPIERRE		75 684	25 783	75 684	25 783	0	0	0	0	0	
21211 SOL AMORTISSANT DANS LES ECOLES	ENSEIGNEMENT	197 705	0	47 705		50 000	0	50 000	0	50 000	
21251 ACQUISITION MATERIEL CUISINE FINA/ETAT RELANCE	ENSEIGNEMENT	66 420	44 100	66 420	44 100	0	0	0	0	0	
22201 REHABILITATION PARTIELLE ECOLE PAUL LANGEVIN	ENSEIGNEMENT	144 139	7 551	144 139	7 551	0	0	0	0	0	
22500 ATELIER RELAIS ACCUEIL JEUNES (H LAPIERRE)	ECOLES	3 000	0	3 000		0	0	0	0	0	
23201 SCHEMA DIRECTEUR DES ECOLES 23202 MODERNISATION DES SALLES INFORMATIQUES	ECOLES ECOLES	137 806 131 422	0 119 363	60 000 131 422	119 363	77 806	0	0	0	0	
		22 222 522	45 000 504	2 552 545	2254454	E 505 550	4004474	0.455.450	C 0C4 404	40.450.000	2 424 70
GPRO : GRANDS PROJETS L1813 ZAC COEUR DE VILLE	ZAC	28 800 680 13 075 024	15 933 781 9 297 259	3 662 646 2 047 499	3 254 464 1 781 383	5 507 679 3 493 679	4 294 174 3 219 981	9 466 463 3 815 954	6 064 434 3 487 009	10 163 892 3 717 892	2 421 79 808 88
12802 AMENAGEMENT LITTORAL	Aménagement et cadre de vie, Habitat	5 890 849	3 714 522	133 340	1781383	580 000	374 194	2 677 509		2 500 000	1 612 90
12804 RHI/ZAC MOULIN JOLI	ZAC	3 750 000	0	133 340		994 000	0	1 200 000		1 556 000	101250
19808 VOIE DIRECTE NORD (EX-VOIE SUR BERGE)	Aménagement et cadre de vie, Habitat	3 147 906	1 550 000	14 906		350 000	700 000			1 700 000	
20809 OUVRAGES DE FRANCHISSEMENT BALTHAZAR/MJ	Aménagement et cadre de vie, Habitat	1 200 000	0		101 082	0	0	600 000		600 000	
ECOCITE GIP ECOCITE	ADMINISTRATION GENERALE	364 901	0	94 901		90 000	0	90 000	0	90 000	
FONCIER TRANCHE 4 CDV	ENSEIGNEMENT	1 372 000	1 372 000	1 372 000	1 372 000						
OISIRS : EQUIPEMENTS DE LOISIRS		1 407 709	1 275 337	902 302	269 666	405 408	1 005 671	50 000	0	50 000	
3421 AIRES DE JEUX	SPORTS ET LOISIRS	198 606	0	48 606		50 000	0	50 000	0	50 000	
16402 ESPACE PUBLIC LUDIQUE	SPORTS ET LOISIRS	1 178 127	1 275 337	847 719	269 666	330 408	1 005 671	0	0	0	
17802 AIRE DE PIQUE NIQUE DES HAUTS DOS D'ANE 22601 MISES AUX NORMES CASES POUR ACCUEIL CRECHES ITINERANTES	PETITE ENFANCE	977 30 000	0	977 5 000		25 000	0	0	0	0	
PDU : PROGRAMME DEPLACEMENT URBAIN		2 695 423	1 540 085	116 913	207 810	2 328 510	1 332 275	250 000	0	0	
18800 VOIE DE LIAISON RUE JESSIE OWENS ZA RAVINE MARQUET 100% TCO	Aménagement et cadre de vie, Habitat	366 109	456 368	46 109	136 368	320 000	320 000	250 000	0	0	
.9803 TOURNE A DROIT GIRATOIRE ST LAURENT	Aménagement et cadre de vie, Habitat	22 504	71 442	22 504	71 442	320 000		0	0	0	
9805 FEUX TRICOLORE BOEUF MORT	Aménagement et cadre de vie, Habitat	5 302	, <u>, , , , , , , , , , , , , , , , , , </u>	5 302	, 1 772	0	0	0	0	0	
0811 AMELIORATION CARREFOUR MAHATMA GANDHI / LUMUMBA	Aménagement et cadre de vie, Habitat	976	0	976		0	0	0	0	0	
0812 ETUDE DE STATIONNEMENT	Aménagement et cadre de vie, Habitat	262 000	0			12 000	0	250 000	0	0	
1803 PROLONGEMENT VOIE VERTE RUE HANOI A PABLO NERUDA	Aménagement et cadre de vie, Habitat	1 402 006	530 000	27 006		1 375 000	530 000	0	0	0	
11814 SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE CYCLABLE 12800 INFRASTRUCTURES DEDIEES AUX VELOS	Aménagement et cadre de vie, Habitat Aménagement et cadre de vie, Habitat	81 527 555 000	23 275 459 000	15 017		66 510 555 000	23 275 459 000		0	0	
2000 M. IN GITTOUT OF DEDITED MON VELOU							-133 000			_	
RESVOI : DIVERS RESEAUX ET VOIRIE		6 268 141	4 369 854	393 141	110 176	2 385 000	1 594 000	1 745 000	1 144 000	1 745 000	1 521 67
06814 RECONSTITUTION DE LA PISTE RIVIERE DES GALETS	Aménagement et cadre de vie, Habitat	791 192	504 095	161 192	72 095	210 000	144 000			210 000	144 0
.7900 IRRIGATION PLATEAU STE THERESE	IRRIGATION	3 329 915	3 000 000	74 915		1 085 000	1 000 000	1 085 000		1 085 000	1 000 0
1.8801 RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC 1.8802 PROGRAMME VOIRIE COMMUNALE	ECLAIRAGE PUBLIC Aménagement et cadre de vie, Habitat	636 779 1 020 255	450 000 415 759	36 779 120 255	38 081	600 000 300 000	450 000	300 000		300 000	377 6
23701 SYSTEMES DE TELEGESTION ENTRE OUVRAGES HYDRO	RESEAUX	40 000	412 /39	120 233	20 001	40 000	0	300 000	0	300 000	3//0
PARTICIPATION SIDELEC	Aménagement et cadre de vie Hahitat	450,000	0			150,000	0	150,000	0	150,000	

33 POLE RESSOURCES

450 000

150 000

150 000

150 000

Aménagement et cadre de vie, Habitat

								35			
		Montant		CP2023		CP2024		CP2025		CP2026	
Libellé	Catégorie	opération de	Montant Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
CECUL FOLUDEMENTS DOUB LA CECUDITE		23 à 26				•	netettes	·	necettes		necettes
SECU : EQUIPEMENTS POUR LA SECURITE 21101 RAVALEMENT DE FACADE GENDARMERIE	GENDARMERIE	745 147 13 883	441 396	554 147 13 883	441 396	111 000	0	40 000 0	0	40 000	0
21110 VIDEO PROTECTION POLICE MUNICIPALE	ADMINISTRATION GENERALE	30 055	0	5 055		25 000	0	0	0	0	0
21112 DEPLACEMENT POLICE MUNICIPALE	ADMINISTRATION GENERALE	551 408	437 606	506 408	437 606	45 000	0	0	0	0	O
22101 PISTE SECURITE ROUTIERE PLATEAU FESTIVAL	ADMINISTRATION GENERALE	18 233	3 790	17 233	3 790	1 000	0	0	0	0	0
ALARME INC ALARME INCENDIE	ADMINISTRATION GENERALE	50 260	0	5 260		15 000	0	15 000	0	15 000	0
	ADMINISTRATION GENERALE	47 099	0	2 099		15 000	0	15 000	0	15 000	0
EXTINCTEUR EXTINCTEURS	ADMINISTRATION GENERALE	34 209	0	4 209		10 000	0	10 000	0	10 000	0
SPORTS: EQUIPEMENTS SPORTIFS		4 734 716	2 166 039	2 854 362	886 467	964 549	1 179 572	915 805	100 000	0	0
	SPORTS ET LOISIRS	257 698	2 100 039	32 698	000 407	225 000	11/93/2	913 803	100 000	0	0
	SPORTS ET LOISIRS	162 243	0	37 243		25 000	0	100 000	0	0	0
	SPORTS ET LOISIRS	2 232 675	1 307 999	2 232 675	512 427	0	795 572		0	0	0
21410 REHABILITATION SYNTHETIQUE ARISTE BOLON	SPORTS ET LOISIRS	496 284	374 040	496 284	374 040	0	0	0	0	0	0
21416 PISTE ATHLETISME STADE ROLAND ROBERT	SPORTS ET LOISIRS	40 000	0			40 000	0	0	0	0	0
	SPORTS ET LOISIRS	525 135	0	5 135		20 000	0	500 000	0	0	0
	SPORTS ET LOISIRS	753 780	400 000	37 975		400 000	300 000		100 000	0	0
22401 AMGT TERRAIN BASKET 3*3	SPORTS ET LOISIRS	266 901	84 000	12 352		254 549	84 000	0	0	0	0
OPÉRATIONS DIVERSES		10 777 499	168 924	1 832 862	52 149	4 036 846	116 775	3 313 989	0	1 593 802	0
13830 PLU	ETUDES	102 231	34 850	52 231	34 850	50 000	0		0	0	0
14530 JARDINS PARTAGES	Aménagement et cadre de vie, Habitat	173 010	12 775	23 010		50 000	12 775	-	0	50 000	0
15040 EXTENSION CIMETIERE CENTRE VILLE (Y/C FONCIER)	CIMETIERE	318 149	0	236 149		82 000	0	0	0	0	0
16803 PORTAGE EPFR IMMOBILISE	RESERVES FONCIERES	5 485 906	0	1 133 890		1 854 226	0	1 733 989	0	763 802	0
16805 REMPLACEMENT SOL SOUPLE DANS BATIMENTS COMMUNAUX	BATIMENTS PUBLICS	245 940	0	65 940		60 000	0	60 000	0	60 000	0
16806 TRAVAUX D ETANCHEITE DES BATIMENTS COMMUNAUX	BATIMENTS PUBLICS	498 195	0	48 195		300 000		150 000	0	0	0
20802 LOCAUX CADRE DE VIE	Aménagement et cadre de vie, Habitat	340 000	104 000			340 000	104 000	0	0	0	0
20804 ECO BOX ST LAURENT	VIE ECONOMIQUE	130 000	0	4.040		0	0	130 000	0	0	0
20805 MENUISERIE ALU BATIMENTS COMMUNAUX 20806 REMISE AUX NORMES SERVICE TECHNIQUE	ADMINISTRATION GENERALE ADMINISTRATION GENERALE	151 949 167 400	0	1 949 17 400		50 000 150 000	0	50 000	0	50 000	0
21026 MISE AUX NORMES SALLE FUNERAIRE	ADMINISTRATION GENERALE	290 309	0	30 309		10 000	0	250 000	0	0	0
	ADMINISTRATION GENERALE	64 223	0	24 223		40 000	0	0	0	0	0
23025 MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS CIMETIERE	CIMETIERE	200 000	17 299	89 380	17 299	110 620	0	0	0	0	0
23702 DEMOLITION DE BATIMENTS SUR FONCIER COMMUNAL	AMENAGEMENT CADRE DE VIE HABITAT	434 312	0	4 312		200 000	0	200 000	0	30 000	O
ADAPTATION ADAPTATION SUIVANT AVIS MEDICAL	ADMINISTRATION GENERALE	52 991	0	7 991		15 000	0	15 000	0	15 000	0
CLIMATISAT CLIMATISATION	ADMINISTRATION GENERALE	169 882	0	69 882		50 000	0	50 000	0	0	0
DIVERS INVESTISSEMENT	DIVERS	1 800 000	0	20,002		600 000	0	600 000	0	600 000	0
ILLUMINATI ILLUMINATIONS FESTIVES FIN D ANNEE 24001 AMENAGEMENT PARCELLES COMMUNALES ZAC CDV	ADMINISTRATION GENERALE ADMINISTRATION GENERALE	103 002 50 000	0	28 002		25 000 50 000	0	25 000 0	0	25 000 0	0
24001 AIVIENAGEIVIENT FANCELLES COIVINIONALES ZAC CDV	ADMINISTRATION GENERALE	30 000	U			30 000	0	Ü	0	U	0
OPÉRATIONS EN COURS DE PROGRAMMATION		3 683 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transformation de beach soccer en foot 5X5 à Valentin Abral		200 000									
Acoustique médiathèque HEVA		45 000									
Transformation d'un beach tennis en terrain de padle au tennis club de Mouli	in Joli	185 000									
Etude faisabilité Raccordement Ch Bœuf mort avec RD 1		10 000									
Traversée des eaux pluviales rue Jean Hinglo Régularisation des captages de Mafate		30 000 66 000									
Aménagement d'un parking sur AY 330-619 à Dos d'Ane		70 000									
Réfection du chemin Segret		60 000									
Maison des Ilets à Aurère		45 000									
Espace d'accueil à Ilet à Malheur		190 000									
Sécurisation du chemin Ratinaud		90 000									
Problème structurel à l'école Evariste de Parny		100 000									
Etude foncière-Sentier de promenade et aires de pique-nique à Pichette Etude foncière-Aménagement du parvis et des abords de l'église à Dos d'Ane		15 000 15 000									
Etude foncière-Aménagement d'une halte de convivialité au Poteau Vert		15 000									
Etude -Création d'un plateau sportif synthétique à Dos d'Ane		25 000									
Etude-Réhabilitation des locaux du PRE		25 000									
mur de soutenement CDE		35 000									
Sanitaires école R. Jamin		220 000									
SWO + aire de jeux à Pichette		165 000									
SWO+ aire de jeux à Rivière des Galets		165 000									
Végétalisation toitures Mur de clôture sur la AP 728		30 000 32 000									
Etanchéit CDE-reprise des abords de LC par résine et capotage		10 000									
Parking aérien garage		1 650 000									
Réhabilitation des sanitaires à l'école E. de Parny		120 000									
Eaux pluviales à la médiathéque		35 000									
Aménagement d'un parking à la Rivière des Galets (école Lacaussade)		30 000									
Etude-Sécurisation du poste de garde de la rivière des Galets		5 000									
I and the second											1

Total AP & échéancier

Les principales orientations pour 2024

Piliers : Bien-être - Nature — Dynamisme

1. Une ville mieux aménagée

<u>Objectif 1</u>: Disposer d'outils d'aménagement du territoire permettant de garantir un cadre de vie de qualité (PLU, Schéma directeur, structuration de bourg...)

Documents de planification règlementaires

Plusieurs procédures d'évolution du Plan Local d'Urbanisme ont été menées en 2023 :

- ➤ La modification simplifiée N°1 du PLU dans le cadre de la mise en compatibilité avec le SCOT conformément à l'article 42 de la Loi ELAN.
- ➤ La prescription de la modification simplifiée N°2 en date du 28/01/2023 afin de mettre à jour les Orientations d'Aménagement et de Programmation OAP et d'appliquer la décision du tribunal administratif enjoignant la Commune à déclasser la parcelle AN1805.
- ➤ La prescription de la révision allégée N°3 en date du 13/02/2023 dans le cadre de la procédure contentieuse enjoignant la Commune à déclasser la parcelle BR 202 et de modifier l'erreur matérielle concernant le zonage de la parcelle A01406.

D'autres procédures d'évolution seront à poursuivre en 2024 :

La révision allégée N°4 dans le cadre de la mise en place de projets agritouristiques, d'un zonage spécifique afin de permettre la création d'équipement collectif (cimetière), et reconnaître les villages identifiés au SCOT.

Ces procédures devront faire l'objet de prescriptions spécifiques à budgéter et à approuver en Conseil Municipal.

Autres documents de planification

- Etude Pré opérationnelle du centre historique avec le GIP ECOCITE
- Participation aux échanges avec la Région pour l'élaboration du SAR
- Mise en œuvre des opérations identifiées dans le cadre de l'étude de la structuration du bourg de Dos d'Âne

Accusé de réception en préfecture 974-219740081-20240207-08-FEV2024-DE Date de télétransmission: 19/02/2024

Date de réception préfecture : 19/02/2024

Objectif 2 : Développer une politique de logement intégrant les enjeux de mixité sociale et de « mieux vivre ensemble»

Le logement

Les résidences suivantes ont été livrées en 2023 ou seront livrées en 2024 :

- > TIPOLKA, résidence sénior (SEMADER) au Cœur de Ville, livrée mi-2023 et comprenant 111 logements: 25 LLI, 62 PLS, 24 LLS.
- Les Caravelles (SHLMR), à Moulin Joli, livrée en août 2023 comprenant 28 logements intermédiaires.
- Maison relais de la SEMAC (24 LLTS) au camp Magloire qui sera gérée par l'association « Allon déor » pour l'accompagnement des résidents. Livraison prévue au 1er trimestre 2024.
- La Constellation (SEMADER) à Moulin Joli, comprenant 71 logements intermédiaires. Livraison prévue au 1^{er} trimestre 2024.

Par ailleurs, le suivi des opérations de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) se poursuit dans la ZAC Moulin Joli afin de permettre leur clôture. L'état d'avancement de la RHI Rivière des Galets est intégré dans le Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la ZAC Moulin Joli. En lien avec la SEDRE, l'habitat suit la programmation de l'aménagement urbain et des opérations de construction de logements dans la RHI.

Programmes d'aménagement

Poursuite de la Tranche 2 de la ZAC Cœur de ville :

Véritable cœur battant de l'écoquartier, la Kanopée sera la nouvelle centralité de La Possession regroupant des logements, des commerces, des bureaux, des services et des équipements publics. Les travaux de l'opération KANOPEE ont commencé mi-2022 et devraient être livrées mi-2025.

ZAC Moulin Joli

Trayaux de viabilisation des deux dernières zones de lots libres sur la ZAC Moulin Joli avec Olivine (32 lots libres en 2023 / 2024) et Mantaly (37 lots libres prévus pour 2024).

Ouverture d'un Bureau d'Information Touristique à la Nouvelle, avec l'Office de Tourisme Intercommunal et le TCO

Valorisation du foncier communal

Poursuite de la mise en vente de terrains communaux en lots libres par le service foncier, sous conditions de ressources.

Objectif 3 : Etendre et entretenir les réseaux et voiries divers, en augmentant la qualité environnementale des installations

Programme de travaux de voiries :

Au plan des moyens, la Ville s'est équipée de matériels modernes lui permettant d'accroitre la productivité et de réduire ses coûts de travaux ou d'interventions à accomplir (acquisition de mini-pelle, de matériel de recherche de fuites, de nacelle, ..)

La ville a sollicité la région pour l'aménagement de rond points et l'entrée de ville. Ainsi entreront en phase travaux en 2024 l'aménagement du rondpoint d'entrée rue Sarda Garriga qui facilitera entre autres l'accès à la RN1 en direction de Saint-Denis. En cours d'étude, l'aménagement du carrefour rue Mahatma Gandhi/rue Lunumba avec une phase travaux prévue en 2025. Cet aménagement sera suivi par la requalification complète de la voie jusqu'au rondpoint d'entrée de Moulin Joli.

En 2024, sont prévus les travaux de réfection de voirie rue Pablo Néruda et chemin de lataniers. Selon l'enveloppe financière attribuée en 2024 au programme de voirie, un certain nombre d'autres voies seront aussi rénovées.

Modernisation du réseau d'éclairage public

Dans la continuité du programme débuté en 2018, la Ville a déjà remplacé les 2/3 des luminaires en LED. Cela a permis des réductions substantielles de la consommation énergétique en 5 ans, ainsi l'augmentation du coût de l'énergie et des consommations des nouvelles installations ont été absorbés par cette économie.

En 2024 la troisième et dernière tranche de modernisation du réseau communal d'éclairage sera réalisée (traitement des derniers 1000 points lumineux restants et rénovation des 90 horloges astronomiques et équipements associés).

En 2024, le Parc National interviendra sur le territoire communal afin de réaliser un diagnostic de l'éclairage public sur certains quartiers où la question de la préservation de la biodiversité (liée à l'éclairage public) a été identifiée en 2023.

Eau potable, assainissement, eaux pluviales et eaux brutes

Favoriser et participer au pilotage des aménagements eaux potable et pluviales urbaines, ainsi que l'assainissement en collaboration avec le TCO afin de garantir la ressource en eau sur notre territoire.

Les eaux brutes et les eaux pluviales non urbaines restent des compétences communales. Aussi, sont en cours d'étude la gestion des eaux pluviales de la rue Jean Hinglo et des rues adjacentes à la rue Gervais Baret

Procéder à l'intégration des voies privées

Dans le domaine public, lorsque cela présente un caractère d'intérêt général.

2. Une ville plus nature

Objectif 4 : Développer une zone urbaine équilibrée avec des espaces verts permettant une oxygénation du territoire

Qualité paysagère et biodiversité

- Veiller à l'application du Plan Local d'Urbanisme et à la qualité paysagère des projets de logements proposés par les opérateurs
- Avec l'Ecocité, lancement d'une étude de faisabilité pour la valorisation du littoral Nord de La Possession
- ➤ En 2024, un partenariat sera engagé avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) afin d'accompagner les services de la Ville sur l'identification et la lutte contre les ravageurs actuellement repérés sur les espèces végétales présentes en Cœur de Ville.

<u>Objectif 5</u>: Créer des lieux de vie épanouissants propices au bien-être

Aménagement du Parc Moulin Joli

La création d'un espace paysager abritant des espaces de jeux, un skate parc et des espaces ombragés a débuté en août 2022. Une partie du parc a été livrée en 2023. Les travaux seront finalisés en 2024.

Aménagements paysagers

Plusieurs sites (ronds-points, abords de bâtiment publics, ...) ont été embellis et mis en depuis 2021. En 2024, l'embellissement se poursuivra dans les quartiers, avec une intégration d'éléments minéraux.

Les jardins partagés

Faire vivre les jardins existants et conforter leur fonctionnement avec la mise en place de visites et d'ateliers.

La Ville de La Possession dispose d'une diversité de jardins partagés dont l'animation en agroécologie est assurée par l'association « An Gren Kouler » et le pilotage par l'Habitat. L'association intervient dans le cadre d'une prestation de service inscrite dans le Programme Alimentaire Territoriale (PAT). Dans le cadre du PAT, le jardin de Saint-Laurent livré en juin 2023 a bénéficié d'un soutien financier du Plan de Relance.

Des jardins se sont vus équipés d'abri pour les outils, de tables et bancs en 2023. Certains renouvellements auront lieu en 2024.

Un reportage vidéo en 2024 viendra mettre en valeur l'action de tout un chacun dans les jardins.

Les Jardins de la Ville : les Jardin Anchaing et Jardin Latania au Centre-Ville, le Jardin du Camp Magloire, le Jardin Ravine Lafleur à Ravine à Malheur, le jardin La chapelle à Sainte Thérèse.

- Les Jardins sur les résidences du patrimoine social suivis par la Ville : le Jardin Fleurs Jaunes à La Rivière des Galets, le Jardin des Merveilles à Moulin Joli, le jardin Melchior à Saint Laurent animé par l'association Sourire Métissé, le jardin Sirius Cassiopée animé par l'association Sirius 974, les jardins Ostinato Adagio et le jardin du Séchoir à Moulin Joli et le jardin La Rosée au centre-ville
- Les Jardins privés : le Jardin de la résidence Les Poivriers et le Jardin Îlot 11 au Cœur de Ville

D'autres jardins sont en cours de création ou projetés : à Pichette

<u>Objectif 6</u>: Aider à la reconstitution des forêts et réintroduire les espèces endémiques de La Réunion

Etude sur l'aménagement et la reconquête de la forêt de Saint-Laurent, avec le concours de l'Eco Cité.

Le groupement d'étude a été retenu fin 2023 pour un démarrage des études opérationnelles début 2024.

Parcours éducatif de sensibilisation à la biodiversité

En 2024:

- > Un travail sera fait pour Intégrer des plantes endémiques dans les écoles en remplacement des plantes interdites
- ➤ Dans le cadre du CLEA, et en cohérence avec le PEDT (Projet Educatif de Territoire), le projet «Les petites sentinelles de l'environnement » sera étendu à l'ensemble des établissements scolaires du territoire

3. Une ville mieux équipée, plus innovante et sûre

<u>Objectif 7</u>: Créer, équiper ou réhabiliter les structures scolaires et de petite enfance.

Sécuriser et améliorer le confort d'usage des écoles.

En 2023:

- > A Mafate, les unités de potabilisation des 5 écoles ont été remises en état;
- La Ville a mis l'accent sur la réhabilitation et l'extension des sanitaires des écoles Jules JORON, Joliot CURIE, Paul ELUARD, Henri LAPIERRE Maternelle et Paul LANGEVIN.
- L'école Paul LANGEVIN a fait l'objet d'une réhabilitation avec le traitement de l'étanchéité, la réfection totale de la peinture en façade, le remplacement du carrelage des coursives et du sol souple dans certaines salles de classe.
- Le sol souple a également été refait dans les classes des écoles Auguste LACAUSSADE Maternelle et Elémentaire. De même, le sol amortissant a été réparé dans plusieurs écoles ; et totalement réhabilité dans les écoles Alain LORRAINE et Paul ELUARD.
- La Ville a initié un diagnostic dans le cadre de l'étude pour la réalisation d'un Schéma Directeur des Ecoles pour les 10 prochaines années.

En 2024:

- La Ville va poursuivre le programme de réhabilitation des sanitaires avec les écoles Roland JAMIN et Evariste de PARNY.
- ➤ Le Schéma Directeur des Ecoles sera finalisé et permettra notamment de relancer l'étude des projets de primarisation de l'école Laurent VERGES, de la réhabilitation de l'école Raymond MONDON et d'Evariste de PARNY.
- L'installation des ascenseurs sera finalisée dans les écoles Evariste de PARNY et Auguste LACAUSSADE. Deux nouvelles écoles bénéficieront de travaux pour l'installation d'un ascenseur : Jules JORON et Henri LAPIERRE Elémentaire
- Poursuite de la réfection de l'étanchéité des toitures, la réparation ou le remplacement des gouttières
- Les écoles Paul ELUARD et Jules JORON bénéficieront d'un ravalement de façade

Améliorer le confort thermique des écoles et crèches

La Ville souhaite poursuivre activement la démarche engagée depuis 2019 par la réalisation de diagnostics thermiques de 5 écoles du littoral, et la réalisation des actions préconisées et initiées au cours des années 2020 à 2022 (Brise soleils, sur-toiture, isolation, installation de brasseurs d'airs), réalisation d'une étude sur la végétalisation des cours d'écoles dans le cadre du projet Oasis en partenariat avec le CAUE.

Dans cette continuité, en 2023, il a été réalisé :

- L'installation de climatiseurs dans 2 salles de classe de l'école élémentaire H. Lapierre.
- L'installation de brasseurs d'air (A. Lorraine, A. Malraux, Jules Joron, P. Eluard);
- La mise en place de voile d'ombrage dans les écoles (Eloi Julenon, Henri Lapierre maternelle, et Arthur ALMERY)
- La réhabilitation thermique et énergétique de l'école Henri Lapierre maternelle avec la réalisation d'une sur toiture sur 2 salles de classe et le bureau de direction ;
- Et les travaux de réhabilitation thermique et énergétique de l'école Auguste Lacaussade dans le cadre du projet Oasis Ombré en partenariat avec le CAUE

En 2024, il est prévu de :

- Poursuivre le remplacement des brasseurs d'air à Paul Eluard;
- Poursuivre la réparation ou le remplacement des jalousies dans plusieurs salles de classe afin de faciliter la ventilation naturelle;
- Poursuivre la végétalisation des cours d'école avec la réfection de la cour de l'école Henri LAPIERRE Maternelle;
- ➤ Réaliser des travaux pour l'extension de la cour de l'école Laurent VERGES permettant aux enfants de profiter d'un espace végétalisé plus important ;
- Construire un préau, couvrir les cages d'escalier et installer une voile d'ombrage sur l'espace amphithéâtre à l'école Jean JAURES;
- Installer des toitures végétalisées dans certaines écoles ;
- Généraliser l'installation d'un accès à l'ouverture des portails avec visiophone dans une salle de classe (en plus du bureau de direction) dans chaque école ;
- > Poursuivre le projet de réhabilitation du restaurant satellite de Paul ELUARD;
- > Créer un vestiaire-sanitaire pour le restaurant de l'école Arthur ALMERY.

Renforcer les équipements en fonction de la progression des effectifs scolaires

Les études de maitrise d'œuvre concernant la mise aux normes du restaurant-satellite de Paul Eluard vont se poursuivre. Les travaux devraient avoir lieu en 2024.

Par ailleurs, les études de maitrise d'œuvre pour la création d'une cuisine centrale se poursuivent en 2023 et 2024 jusqu'au stade de dossier de consultation des entreprises. Les recherches de financements sont en cours.

Par ailleurs, la Ville a acquis le foncier en face de l'école Jules Joron auprès de la SEDRE afin de disposer d'une réserve foncière destinée à un équipement scolaire.

Améliorer le service de la petite enfance

Dans la continuité de ce qui a été engagé en 2020 sur l'amélioration du cadre bâti du pôle enfance "Alice Peverely", notamment, par la remise en peinture des façades extérieures. L'installation de brises soleil est prévue afin de limiter l'apport direct de chaleur par le rayonnement solaire.

<u>Objectif 8</u>: Développer et réhabiliter les équipements de proximité pour un cadre sécurisé et adapté aux pratiques sportives, culturelles et de loisirs.

Améliorer les équipements de proximité

En 2023, les travaux d'isolation thermique et acoustique de la maison de quartier de Dos d'Âne ont été finalisés

L'espace ludique et sportif du parc Moulin joli dont les travaux ont démarré en 2022, ont été en partie livrés mi 2023 et se poursuivront en 2024

Le périscolaire adolescent a débuté son accueil au sein de l'espace jeune Henri LAPIERRE. (centre ville) Des démarches administratives sont en cours pour permettre l'ouverture des espaces jeunes Françoise DAREL (ravine à Malheur) et Daniel NARCISSE (Moulin Joli)

Réhabilitation du Centre Communal d'Action Sociale CCAS

Les travaux ont débuté fin 2023, la livraison est attendue début 2025. Le programme de travaux prévoit la démolition et la reconstruction du bâtiment anciennement occupé par l'OMCTL ainsi que la réhabilitation du bâtiment du CCAS existant. Pendant les travaux, les services du CCAS ont été relogés à proximité de l'hôtel de ville (la direction dans le modulaire sur le parking SEMOP, l'accueil du public au rez de chaussée du pôle insertion ainsi que les services administratifs dans les anciens locaux du pôle vie éducative à proximité de la médiathèque).

Poursuite du projet de tiers lieu de la médiathèque.

- Acquisition du logiciel PMB réalisée et opérationnelle, formation des agents (2022/2023) présentation aux administrés et inauguration du portail numérique de la médiathèque dans le cadre de la nuit de la lecture début 2024.
- En 2022, la procédure d'appel d'offres pour le tiers lieu et le studio radio a été réalisée. (fin 2022 / mai 2023 réalisation travaux du local radio). Signature d'une convention entre la radio concernée par le projet et prise en main du local par la radio, sur le premier trimestre 2024.

Accompagnement de l'installation d'un tiers Lieu à Bois de Senteur (Cœur de Ville)

Signature d'une convention d'occupation avec l'association « Tiers Lieu Bwa de Senteurs » afin de permettre l'essor d'un lieu de vie et d'épanouissement pour les habitants sur ce quartier, en accord avec la programmation de la ZAC Cœur de ville.

Démarrage des travaux du bassin de baignade du projet «front de mer»:

La deuxième phase de travaux de l'aménagement du littoral portera sur la construction d'un bassin de baignade en pleine mer d'environ 60 m*20 m et l'aménagement de son accessibilité, ainsi que sur la construction de sanitaires publics et d'un poste de surveillance de la baignade.

Cette seconde étape permettra de structurer le site autour de cet équipement majeur, tout en laissant en place la piste de chantier de la NRL. La finalisation des dossiers réglementaires est

prévue en 2024 avec le lancement de l'enquête publique. Les études devraient aboutir à un lancement de consultation travaux courant 2024.

Réhabilitation des équipements sportifs

Réhabilitation des clôtures et pares ballons des sites sportifs (Programmation et réalisation progressive).

En 2023:

- Réhabilitation du Plateau sportif de Youri Gagarine et du Stade Ariste BOLON en 2023 avec une inauguration prévue début 2024.
- Finalisation des travaux de réhabilitation du gymnase Daniel NARCISSE
- Réalisation de travaux de sécurisation du plateau vert de Dos D'Âne
- Suite appel à projet Paris 2024 : la ville a été retenue pour la réalisation de 2 terrains de basket 3 par 3 sur le quartier St Laurent

Dans le cadre du développement des jeux d'enfants sur le territoire en sus des multiples marelles existantes dans les écoles, la Ville a lancé son projet "aux 100 marelles" au plus près des groupes d'habitations et des espaces de convivialité, piloté par l'Habitat.

<u>Objectif 9</u>: Développer des outils numériques performants et innovants / smart city

S'inscrire dans le schéma de développement numérique du TO

Participer aux actions « Smart City »

La «Smart city Réunion » réunit des acteurs privés et publics réunionnais ayant la volonté de créer une dynamique autour du concept de « ville résiliente, participative, intelligente et connectée », d'animer et développer ce concept.

<u>Objectif 10</u> : Améliorer la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique

Amélioration de la performance de la Police Municipale

- Les travaux de réhabilitation de l'ancienne Poste en vue d'accueillir les services de la police municipale ont débuté au dernier trimestre 2023. La livraison prévue au 2^{ème} semestre 2024 permettra de meilleures conditions d'accueil de nos agents de police dont l'effectif est renforcé chaque année.
- ➤ En 2023, une convention relative à la mise en œuvre d'une répartition efficace des missions de la brigade environnement de l'intercommunalité a été signée avec le Territoire de l'Ouest afin de mutualiser les efforts dans la lutte contre les dépôts sauvages et le non-respect du règlement de collecte.

Mettre à jour la stratégie nationale de prévention de la délinquance :

Le Plan Départemental de Prévention de la Délinquance a été présenté en octobre 2023, la réactualisation de la stratégie locale s'appuiera sur ces orientations où il s'agira de redéfinir la gouvernance, les axes et le plan d'actions. A ce jour, les groupes de travail thématiques et la mise en place en place d'une séance plénière du CLSPD ont permis de dresser le bilan et les perspectives. Le diagnostic de territoire a été réajusté en 2023.

Par ailleurs, pour répondre au mieux aux besoins des habitants en matière de tranquillité publique, la cellule de prévention a fait évoluer son effectif en recrutant un agent de médiation et de prévention supplémentaire. Le PST permet le co-financement de ces deux postes dédiés à la présence en proximité dans les quartiers.

Pour l'année 2024, il s'agira de poursuivre la dynamique actuelle en continuant à mobiliser les partenaires dans les différentes instances (cellules de veille, diagnostic en marchant, ateliers thématiques...).

Accusé de réception en préfecture 974-219740081-20240207-08-FEV2024-DE Date de télétransmission : 19/02/2024

Date de réception préfecture : 19/02/2024

4. Une ville avec des déplacements facilités et apaisés

Objectif 11: Reconquérir l'espace public du centre-ville et l'apaiser

Déployer les actions du Schéma Directeur des Mobilités en Faveur des Modes Doux (SDMFMD)...

...de manière à intégrer le phasage de mise en œuvre des futures tranches du projet Cœur de Ville et du projet Front de mer, en favorisant les points d'échanges intermodaux et en intégrant les nouveaux enjeux.

Poursuivre les actions du plan de stationnement communal:

Etendre le dispositif de zone bleue pour donner suite à l'expérimentation mise en place. Le plan d'action a été finalisé en 2022, la mise en œuvre des actions doit se poursuivre en 2024. (Zones bleues, identification des poches de stationnement, mise en place de bornes de recharge, arceaux vélos, ...)

Objectif 12: Accroitre l'offre de Transport en Commun en partenariat avec le Territoire de l'Ouest (TO)et la Région

Assister le TO dans l'amélioration de la desserte en bus

- Mise en place de bus à haut niveau de service.
- > Participer au pilotage des aménagements nécessaires à l'amélioration de la desserte en bus de notre territoire en collaboration avec le TO afin de favoriser l'usage du transport collectif.

RRTG-Réseau Régional de Transport Guidé

Participer au pilotage des futurs développements du projet régional de Transport Guidé (RRTG) afin de s'assurer de la parfaite intégration de ce projet dans le plan déplacement communal

Objectif 13 : Favoriser le développement et le confort des déplacements intermodaux (utilisant différents modes de déplacement)

Optimiser l'offre de stationnement

et identifier les sites privilégiés pour les échanges intermodaux sur le territoire communal dans le cadre du projet de déplacement communal et intercommunal en collaboration avec le TO.

Objectif 14: Etendre et sécuriser les modes doux et actifs

Les modes de déplacement alternatifs

Un soutien à la mise en place d'un service de location de trottinettes sur le territoire a été apporté en 2022. Le déploiement se poursuit en 2023 et en 2024 avec une augmentation du nombre de stations et de trottinettes disponibles.

Pédibus

La Caisse des Ecoles organise un pédibus aux abords des écoles Jules JORON, Arthur ALMERY et Simone VEIL. Les familles déposent les enfants à un point de rendez-vous précis, où ils sont accompagnés par des animateurs jusqu'à leur école. Cette initiative vise à fluidifier le trafic aux abords des écoles, promouvoir des modes de déplacement doux et encourager l'activité physique.

Pour l'année scolaire 2023-2024, le démarrage du pédibus à A. ALMERY et S. VEIL a été retardé en raison du recrutement différé des contrats de service civique et du manque de parents bénévoles pour l'encadrement. A noter que le pédibus à Jules JORON rencontre un grand succès, permettant d'accompagner 94 enfants à pied jusqu'à l'école.

Schéma des mobilités

Afin de diminuer l'usage de la voiture et de limiter la congestion aux heures de pointe, le déploiement des actions du schéma directeur est prévu en 2024.

Infrastructures (trottoirs, sentiers, voies douces...)

- Etudes de voie mode doux pour le tronçon entre la ZA et St-Laurent se finalisent pour un démarrage des travaux en 2024 suite à des difficultés avec la maitrise d'œuvre.
- ➤ Entretien et signalétique des sentiers, définition d'itinéraires privilégiés et renforcement de leur lisibilité est recalée en 2024
- Echange avec la Région afin qu'elle réalise un axe mode doux en traversée de la RN1 au droit de l'échangeur Capitaine Lebourg pour accéder au front de mer, travaux prévus en 2024.
- En 2024, une étude d'aménagement et de valorisation du sentier de bord sera réalisée.

<u>Objectif 15</u>: Développer des liaisons transversales pour fluidifier le trafic

Etude générale de circulation sur le centre-ville

Elle est lancée pour la réalisation de la Voie Directe Nord (réaménagement des voies principales du centre-ville) qui va à terme fluidifier la circulation en ville, se continuera en phase Avant Projet en 2024

5. Une ville plus dynamique et solidaire

<u>Objectif 16</u>: Créer les conditions pour la mise en place du Projet Educatif Global de la Ville (PEG).

Le Projet Educatif Global

Il a pour objectif de contribuer à la réussite éducative des citoyens de demain en prenant en compte l'enfant dès sa naissance et jusqu'à 25 ans. Cela consiste en la mise en place de projets à composantes culturelles, sportives ou éducatives (formelles et non formelles).

Pour les 15 à 25 ans, des projets sont à visée d'insertion sociale et professionnelle :

- Mobiliser les jeunes
- > Favoriser l'autonomisation des jeunes
- > Sensibiliser le jeune à la citoyenneté et à l'engagement
- > Favoriser le vivre ensemble et l'intergénérationnel
- > Favoriser l'égalité des chances et l'insertion des jeunes
- > Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs
- Prévenir les conduites addictives et prendre en compte la santé (physique et morale) du jeune

Dans ce cadre, a été conçu en 2023 la Maison des jeunes, concept réunissant 2 dispositifs : Structure d'Information Jeunesse (SIJ) + PS Jeunes au sein d'un même lieu afin de fluidifier l'accompagnement des jeunes de 12 à 30 ans, éloignés des dispositifs classiques de prise en charge.

En 2024 est programmée la consolidation du site par l'élaboration du projet de service et l'animation : reprogrammation d'évènementiel phare (journée internationale de la jeunesse), formation continue des référents des 2 dispositifs et intégration de compétence novatrice tel que le promeneur du net.

Projet Educatif Du Territoire

En 2023, la priorité était de signer le Projet Educatif Du Territoire (PEDT), moyen de fédérer les énergies présentes sur un territoire, pour offrir à chaque enfant un parcours éducatif à la fois cohérent et de qualité, intégrant pleinement le rôle des familles.

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) a effectivement été contractualisé le 10 juillet 2023 pour une période de 3 ans (année civile), jusqu'en 2025.

En 2023, la mise en place du réseau partenarial autour du dispositif et l'imbrication des projets d'école et des temps périscolaires et extrascolaires ont été réalisés. Le développement de places d'accueil mercredis jeunesse dans la cadre du Plan mercredi (porté par la Caisse des Ecoles) a bien été mis en œuvre à la rentrée de septembre 2023 pour 96 enfants de 3 à 11 ans à la Zac Saint Laurent.

La contractualisation du PEDT en 2023 a également permis de bénéficier d'une subvention dans le cadre de l'appel à projet sur la continuité éducative porté par la DRAJES pour l'année scolaire 2023/2024.

En 2024, sera amorcé l'animation du dispositif par la définition de parcours éducatif par enjeu

et thématique ; ainsi que l'élaboration d'outils de suivi du parcours du public (fiche de suivi et d'évaluation).

Label « Ville amie des enfants ».

En 2022, les services de la Ville et de la Caisse des Ecoles ont travaillé à la valorisation des actions déjà existantes autour des 5 engagements attendus pour le label :

- Assurer le bien-être de chaque enfant en favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité
- Lutter contre l'exclusion et toute forme de discrimination et agir en faveur de l'équité
- Permettre et proposer un parcours éducatif de qualité à chaque enfant et jeune du territoire
- > Promouvoir la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune
- Sensibiliser au respect des droits de l'enfant

Le projet de labélisation est toujours en cours, le partenariat avec l'UNICEF est à concrétiser.

Accueil qualitatif et accompagnement des enfants

- ➤ En 2023, des mallettes d'activités ont été fournies aux ATSEM de 8 écoles maternelles pour mettre en place un moment d'accueil plus attractif pour les enfants des classes de Grande Section. En 2024, poursuite de l'équipement des écoles dans le cadre de l'appel à projets de la DRAJES sur la continuité éducative dans le cadre du PEDT. De même, des outils permettront de favoriser l'endormissement des enfants de maternelle.
- ➤ En 2023, un plan de formation a été mis en place spécifiquement pour les ATSEM afin de les outiller sur la gestion de l'émotion, la gestion de confits, le développement de l'enfant et l'accueil des enfants porteurs de handicap, la protection de l'enfance visant à déceler les situations préoccupantes. En 2024, poursuite du plan de formation.
- ➤ En 2023, renforcement de l'équipe ATSEM par des agents polyvalents sur le temps de la pause méridienne afin d'améliorer la prise en charge.

Soutien à la parentalité

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale 2022 – 2026 signée avec la CAF en 2022, le soutien à la parentalité est une thématique clé via la coéducation avec les acteurs éducatifs (famille, école, Ville, associations, institutions, enfant, jeune). Pour la période 2022 – 2026, les actions prévues sont :

- La coordination de la parentalité sur le territoire
- La mise à disposition d'un lieu Ressource Parentalité en 2024 (avec une itinérance sur Mafate)
- ➤ +2 nouveaux porteurs associatifs du REAAP (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité) à partir de 2023 3 repérées et accompagnées en 2023
- > +2 nouveaux porteurs associatifs du dispositif CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) à partir de 2023 3 repérées et 2 accompagnées en 2023. 1 association a émargé à l'appel à projet mais a vu son dossier refusé.
- Le développement et l'optimisation du lieu d'accueil enfants parents (LAEP)

En 2024:

- Le repérage, le suivi et l'accompagnement des associations dans le cadre des dispositifs REAAP et CLAS se poursuivra. L'évolution des rencontres des acteurs de la Parentalité sera amorcée afin de structurer l'émergence d'un lieu ressource parentalité
- ➤ Des cafés parents permettront de proposer un accompagnement des familles pour plusieurs thématiques au sein des écoles maternelles : l'acquisition de la propreté, la compréhension de l'enfant, l'accompagnement à l'entrée à l'école et autonomisation, ...

Extension du périmètre d'intervention du Programme de réussite éducative (PRE)

Fin 2022, l'Etat a validé l'extension du périmètre d'intervention du programme de réussite éducative à tous les enfants scolarisés au sein du groupe scolaire Jean JAURES. Dès la rentrée 2023, ce sont 250 nouvelles familles éligibles à ce dispositif qui accompagne les enfants dans leur réussite, et les familles dans la résolution de leurs difficultés éducatives et sociales.

Par ailleurs, en 2024 sont prévus les travaux d'aménagement des locaux accueillant le PRE, pour plus de confidentialité lors de l'accueil des familles.

Poursuite des prestations offertes aux parents pour concilier vie familiale et professionnelle

Un périscolaire pendant la pause méridienne a été créé, offrant des parcours éducatifs spécifiques aux parents ayant inscrit leurs enfants au périscolaire du matin ou du soir. Deux modes d'accueil coexistent, avec des activités de haute qualité également proposées aux enfants non-inscrits au périscolaire.

À la rentrée scolaire 2023-2024, la Caisse des Ecoles a accepté pour la première fois les inscriptions d'enfants de moins de 3 ans en périscolaire. Face à une demande croissante de places en mercredi jeunesse, un nouveau site d'accueil a ouvert à Saint-Laurent dans le groupe scolaire Jean JAURES, accueillant chaque mercredi 96 enfants de maternelle et d'élémentaire.

Les équipes périscolaires maintiennent leur engagement dans la préparation de divers concours et actions stimulants tels que « Petit colibri », « Uniday », « Crokali », « Semaine du développement durable », « Terre à partager », « Concours de lecture à voix haute », etc.

Favoriser une consommation saine et durable

- Poursuite de la diminution du gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires. Les campagnes de pesées ont déjà été réalisées dans 15 écoles et se poursuivent afin de quantifier le gaspillage alimentaire et de mettre en place les actions correctives. Un rendez-vous mensuel est fixé pour un repas solidaire avec les bénéficiaires du CCAS.
- Valorisation des biodéchets: En 2023, déploiement de composteur de type "bokashi" et composteurs traditionnels afin de valoriser les restes alimentaires sur 3 écoles (V. HUGO, E. de PARNY et S. VEIL). En 2024, 5 nouvelles écoles seront concernées. La formation du personnel de restauration et des agents techniques au compostage se poursuit.
- ➤ Poursuite des actions d'éducation nutritionnelle (tous publics) dans le cadre du CLS (Contrat Local de Santé): en 2022, plusieurs ateliers thématiques ont été proposés aux parents (dans le cadre du Crokali Fraîch'Attitude). Cela se poursuivra en 2023 tout au long de l'année. De même, dans le cadre de la convention VIF (Vivons en Forme) tout un programme d'actions adaptées aux besoins du territoire est proposé sur 3 ans.
 - Mise en place d'une démarche innovante pour l'élaboration du plan de menus de la restauration scolaire coconstruit avec les parents lors de la commission de menus et

d'ateliers participatifs et le retour vote des enfants

- ➤ 16ème édition du CROKALI en 2023 avec tout un programme d'actions autour de la sensibilisation à la consommation des fruits et légumes frais locaux. L'action sera reconduite en 2024.
- Poursuite des « Rendez-vous Fraîcheur et Bien-être » : action reconduite en 2022 et 2023 sur le QPV (Quartier Politique de la Ville).
- Projet Alimentaire Territorial (PAT): dans le cadre du plan France Relance la Ville met en œuvre un programme d'actions sur 3 ans. Ce PAT a vocation à rassembler les forces vives du territoire producteurs, transformateurs, distributeurs, les acteurs de la société civile et les consommateurs autour d'une ambition commune: « Cultiv' local, pou manj' local » à La Possession. En 2022, la Ville a initié la réalisation d'un diagnostic agricole et alimentaire. Celui-ci a été finalisé en 2023. De même, ont été initiés la préparation et la formation des agriculteurs à l'arrivée de l'eau sur le Plateau Ste Thérèse en lien avec les partenaires. Enfin, il a été réfléchi en 2022 le concept de promouvoir les produits locaux à travers un évènement de type « Concours Culinaire » en valorisant les professionnels de la restauration commerciale (tables d'hôtes & Restaurants) de la Possession. Celui- ci a été mis en place en 2023 baptisé le « Kalou d'Or » et sera reconduit en 2024.
- Un nouveau marché de denrées alimentaires a été relancé et notifié en 2023 avec de privilégier les produits frais et locaux dans la production des repas de la restauration scolaire.
- ➤ Mise en place du projet "Objectif crèche 100% bio" visant à développer la production de repas 100% bio pour les 140 enfants des crèches communales.

<u>Objectif 17</u>: Encourager et promouvoir la diversité et la création Culturelle

Favoriser l'expression artistique, et l'accès à la culture

- > Studio fixe : émergence de projets des quartiers permettant de favoriser et promouvoir les talents citoyens notamment des jeunes ;
- Ateliers de pratique culturelle et artistique ;
- Espace micro-folie sur le site culturel Héva avec des résidences artistiques et proposition d'une programmation diversifiée;
- Dans le cadre du CLÉA, favoriser et promouvoir dans les écoles, collèges et lycées les activités développer par l'EAIO (la MUSIQUE, la DANSE, le THÉÂTRE, les ARTS VISUELS et le CIRQUE);
- Programmation d'ateliers d'échanges et de pratiques culturelles et artistiques s'appuyant sur des partenariats avec les acteurs culturels du bassin ouest et l'intercommunalité;
- Organisation d'évènements d'envergures et de proximité, favorisant la mise en lumière et la participation des talents du territoire;
- Favoriser les échanges et les métissages culturels et artistiques pour un vivre ensemble harmonieux;
- Accès à la connaissance et à l'ouverture sur le Monde (lecture publique, Micro-folies, CLEA) : déploiement de la Micro-folies auprès du public scolaire, notamment par le biais du CLEA

- Mobilisation d'un réseau d'acteurs de production et de diffusion culturelle pour permettre des échanges et des rencontres entre le public et l'univers culturel et artistique;
- Assurer l'équité par le biais d'une offre diversifiée sur le territoire.

Relier la culture, le patrimoine et la proximité

- Valorisation du patrimoine immatériel par la création de supports évènementiels lors des différentes manifestations de la Ville;
- Programme de valorisation de l'histoire, du patrimoine (ses sentiers, sa biodiversité, ses bâtiments...);
- Partenariat avec le TO pour le recensement du potentiel patrimonial Possessionnais, afin de constituer un socle de données, qui servira de support pour la programmation d'actions de valorisation;
- Déployer une programmation culturelle dans les quartiers : ciné quartier, cafés citoyens, ... Un agenda culturel sera proposé avec des temps forts rythmant la vie des possessionnais;
- Favoriser la démocratisation culturelle en activant le levier de la médiation;
- Consolider une programmation d'actions culturelles en faveur des hauts du territoire, en consolidant le partenariat avec les organisateurs de festivals et le TO;
- Promouvoir et réaliser la 1 ère phase du projet "XIII", 1 vil, 13 kartyié, 13 lékol, 13 Gramoun, 13 zitwar

Depuis 2021, mise en œuvre d'un projet de dynamisation culturelle du bourg de Dos d'Âne visant à favoriser l'accès à la culture pour tous. Cette opération a été reconduite en 2022 et s'est poursuivie en 2023 à Mafate. Le projet va se poursuivre en 2024 à Dos D'Âne.

La Ville a lancé son projet de Ti Kaz à livres en libre-service dans les espaces publics en 2021 par une participation citoyenne à la conception des structures. L'association pour la création des structures a été retenue en 2023. Il s'en est suivi le travail d'adaptation des modèles. La création est prévue en 2024. Les Ti Kaz à livres sont alimentées au départ en partie par la Ville (dons d'ouvrages) et en partie par les habitants directement. Tout un chacun pourra prendre et déposer des livres de façon libre et gratuite.

Objectif 18: Promouvoir le sport comme vecteur de socialisation

L'éducation par le sport

En 2023 et 2024, les valeurs du sport sont développées au travers de la mobilité de l'exposition "Sport et citoyenneté" mise à disposition par la CASDEN dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 dans les établissements scolaires du territoire et lors des manifestations de la ville.

De même, la Ville ambitionne de faire de 2024 l'année du jeu avec comme thème central :

"La Possession joue le jeu : du jeu traditionnel/lontan au jeux olympiques"

Plusieurs projets se poursuivent également :

 Promouvoir le sport avec pour enjeu une éducation à la santé par la poursuite du dispositif "Sport sur Ordonnance"

- Projet « Atout Sport », consiste à proposer des activités à des personnes sortant du dispositif « Sport sur Ordonnance » et ne pouvant pas intégrer le dispositif Sport Santé Bien-Être Sénior)
- Promouvoir le sport avec pour enjeu le bien-être par la continuité du dispositif "Sport Santé Bien Être Sénior" pour offrir à nos séniors à des temps de rencontre et d'échanges par la pratique du sport dans tous les quartiers
- Participer à l'éducation à la citoyenneté sur la bonne utilisation des sites notamment le plateau sportif polyvalent de l'école S. VEIL où des dégradations ont été remontées
- Projets piscine initiés en 2023 : "l'Aqua phobie" où 220 bénéficiaires se sont lancés à "l'eau"; "l'Aqua Fitness" où 211 participants ont pu profiter des séances des MNS pour son entretien corporel et son bien-être
- Portage du dispositif "Savoir nager en ACM" avec la DRAJES. Pour 2024, la ville a répondu à l'Appel à Projet "Plan de prévention des noyades et développement de l'aisance aquatique" toujours avec la DRAJES mais en direction des enfants de 4 à 6 ans des écoles primaires.

L'animation par le sport

- Proposer des actions sportives occasionnelles pour tout public à la demande des services transversaux (Du public de la Petite Enfance jusqu'au Sénior)
- Poursuite du dispositif "Anim tennis" qui consiste à proposer aux jeunes de Moulin Joli et du Camp Magloire de s'initier à cette pratique sur les courts implantés dans leur quartier avant d'intégrer les clubs
- Poursuite de l'action "De la Fourchette aux baskets" où de la marche libre ou nordique, seule ou en famille est proposé sur le territoire avec des sorties le WE pour la découverte des sentiers de l'île
- Poursuite du dispositif "Baby sport" qui consiste à accueillir des jeunes enfants, dès 3 ans avec leurs parents pour des séances de développement de leur agilité
- Séance de Zumba pour tout public pour se décompresser en fin de semaine
- Lancement de l'utilisation du VAE (Vélo à Assistance Electrique) pour ré approprier nos séniors à la pratique du vélo, ce mode de déplacement doux
- Proposition de mettre place en 2024, une journée phare autour des valeurs de l'Olympisme avec les écoles, les ACM et le public
- Proposition de programmation d'ateliers ou de manifestations dans les quartiers pour la découverte des sports peu démocratiser sur le territoire

Les équipements sportifs, au centre de la promotion de l'offre sportives

- Plus d'une centaine d'associations sportives interviennent sur les sites
- Optimiser les conditions d'accès et d'usage des équipements sportifs
 - Le conventionnement avec les associations s'est poursuivi en 2023 lors de rencontres avec les différents acteurs et services directement sur les équipements.
 - L'autonomisation de la gestion des sites en soirée de certaines associations ont nécessité la signature d'un avenant de leur convention de mise à disposition des sites en 2023. Les sites concernés sont le CS Bois Rouge, les

gymnases F. Mitterrand et G. Dumesgnil. Pour 2024, nous envisagerons d'étendre cette gestion sur le stade G. Adolphe.

- En 2023, 10 associations dont 56 Bénévoles ont suivi les formations nécessaires et se sont inscrits dans cette gestion en autonomie des sites. Actuellement, 7 structures sont concernées, pour 2024, 5 autres associations sont susceptibles de participer à cette formation dont une cinquantaine de bénévoles supplémentaires devront être formés.
- Promouvoir les actions inscrites dans la programmation du Contrat de Ville
- > Valoriser les acteurs associatifs impliqués dans la dynamisation du quartier prioritaire
- ➤ Identification, par la pose d'une affiche, des sites référencés comme ceux accueillant les dispositifs "Sport Santé Bien Être"
- Obtention du label "SSsO" (Sports Santé sur Ordonnance) en 2022 et "SSpT" (Sport Santé pour Tous) depuis 2020 dans le cadre du dispositif SSBE (Sport Santé Bien-être) 974, un label régional visant à garantir des critères de qualité et de sécurité des activités proposés
- Poursuite de la politique de suivi de la bonne gestion de sites sportifs afin de garantir la sécurité et un confort pour les pratiquants (Ex: Apport de jeux neufs sur les différents Aires de Jeux)

<u>Objectif 19</u>: Favoriser l'excellence sportive, culturelle et éducative

Valoriser et soutenir les talents

- En 2022, poursuite de la participation au concours de lecture à voix.
- ➤ Plate-forme de valorisation et de diffusion des potentiels du territoire (trophée des champions, cérémonie des lauréats, ...)
- > Programmes Terre de Talents et Terre d'excellence : ces programmes seront poursuivis en 2023 avec une valorisation au niveau des évènements de la Ville.

<u>Objectif 20</u>: Renforcer un accompagnement transversal et intergénérationnel pour les seniors

Favoriser l'intergénérationnel

- ➤ Valorisation des seniors au travers de leur expérience de vie (Mémoire des anciens, transmission intergénérationnelle, récompense, ...)
- ➤ Proposer une action phare lors de la journée de la femme en mars 2024 par une éducation au déplacement en vélo en direction des séniors, des femmes et des jeunes pour favoriser l'intergénérationnel

Proposer des services et activités adaptés

- Accompagner le senior dans l'adaptabilité aux outils numériques, notamment par la mise en place de conseillers numériques (convention avec l'Etat reconduite en 2023)
- Lutte contre la solitude et promotion du bien-être : moments de convivialité, visites et

moments de bien-être

➤ Au sein des résidences séniors, développer des activités pour le bien-être des résidents par le biais du tissu associatif et des services de la ville qui accompagnent les séniors.

Poursuivre un travail partenarial

- En 2023, une réflexion a été menée afin de définir un lieu dédié, guichet unique senior. Ce lieu va se matérialiser en 2024 par le biais de la Maison des Seniors
- La livraison de la résidence Ti Polka au Cœur de ville a eu lieu en août 2023
- Poursuite des échanges avec Port-Louis (Maurice).

Objectif 21 : Mettre en place un accompagnement social et économique adaptés selon les besoins en temps de crise

Cet objectif a été traité en réponse à la crise sanitaire.

<u>Objectif 22</u> : Renforcer le soutien aux plus fragiles et aider à l'autonomisation des familles fragilisées

Le développement d'action par l'insertion sociale

- Implantation d'une Maison relais à Camp Magloire début 2024 gérée par une association et dont la mise en œuvre nécessite en 2023 et à ce jour l'appui du CCAS au regard de la typologie du public accueilli, la transversalité du projet et l'intégration d'un projet d'épicerie sociale.
- Mise en œuvre en 2024 d'un projet transversal d'épicerie sociale permettant de soutenir les publics fragilisés suivis par le CCAS et la Maison relais; qui serait piloté par une association déjà repérée en 2023. Dossier qui a fait l'objet d'échanges et d'analyse de faisabilité en 2023.
- Soutenir et accompagner le déploiement d'un laboratoire de transformation de fruits et de légumes au cœur du QPV Cœur Saint Laurent. Ce laboratoire de transformation de fruits et de légumes porté par une association installée sur le QPV depuis plusieurs années a pour ambition de lutter contre la précarité alimentaire. Le laboratoire propose des produits transformés à un prix social qui permet aux familles de consommer des produits frais.

Le soutien des seniors isolés

Poursuite de la dynamique impulsée à destination des seniors sur le QPV (moments de partage et de convivialité, actions de solidarité telles que la confection et le portage de repas à domicile, les sobatkoz)

L'identification des besoins non couverts

- Poursuite de l'actualisation de la réponse du CCAS aux besoins non couverts
- ➤ Harmonisation de l'intervention avec le Département pour une réponse adaptée aux besoins de la population
- Diversification et renforcement des aides alimentaires pour les plus fragiles
- Guide et annuaire des acteurs de la solidarité

Une réponse globale à la situation des Sans Domicile Fixe

- Renforcer les partenariats avec les acteurs institutionnels et le tissu associatif pour mieux coordonner l'accompagnement des personnes afin de prévenir des situations dites fragilisées
- Etudier, analyser et créer des lieux d'accompagnement dits innovants socialement (accueil de jour pour le public sans domicile fixe)
- Accompagner les personnes en situation de précarité vers davantage d'autonomie financière et sociale dans leurs démarches (mise en place d'un dispositif itinérant d'aide en matière d'alimentation, mise en place d'une action culturelle liée à l'alimentation autour des cuisines du monde)

La prise en compte de la situation particulière des Mafatais

Renforcement du travail partenarial pour inventer des solutions adaptées et réactives à la situation de Mafate (création de Maison France Service).

Objectif 23 : Favoriser l'éducation plurielle et le développement du vivre ensemble en temps de crise

Cet objectif a été traité en réponse à la crise sanitaire.

Objectif 24: Accompagner la jeunesse dans son insertion sociale et professionnelle

En 2023, la mise en relation entre les acteurs de l'insertion professionnelle a été poursuivie

PLIE, la MIO et le Pôle Emploi sur les projets émergeants avec pour objectif principal, la préparation en termes de qualification et d'employabilité du public possessionnais en réponse au besoin de main d'œuvre à venir (projet Kanopée, ...).

Organisation d'évènements dans plusieurs secteurs visant à favoriser le recrutement : bâtiment (avec la SEMADER), services à la personne (avec le pôle Emploi, tous secteurs confondus (journée de l'alternance). Plusieurs conventionnements ont été formalisés (Pôle Emploi, CCI, CMA, Initiative Réunion, ...) afin de développer un programme d'actions de sensibilisation, de formation et de recrutement

Repositionnement professionnel des jeunes qualifiés diplômés

Organisation d'évènements dans plusieurs secteurs visant à favoriser le recrutement : bâtiment (avec la SEMADER et le Pôle Emploi), services à la personne (avec le pôle Emploi, tous secteurs confondus) Plusieurs conventionnements ont été formalisés (RSMA, E2C, CMA, CENTHOR, ...) afin de développer un programme d'actions de sensibilisation, de formation et de recrutement depuis 2021 et de nouveaux conventionnements seront lancés en 2024.

Favoriser l'engagement via le service civique

Poursuite du dispositif d'engagement par le volontariat en service civique pour des missions d'expertise au sein des services de la Ville et de l'accompagnement associatif pour les jeunes engagés. Chaque année, une cohorte de 80 jeunes est concernée par ce dispositif. Pour 2023-2024, il est prévu une nouvelle promotion de 80 jeunes et la ville a pour ambition d'élargir le portage du dispositif aux structures associatives en les accompagnant dans l'obtention de l'agrément.

Promouvoir la découverte de la diversité de l'offre métiers (in situ et dans les quartiers à la rencontre des jeunes)

Depuis 2021, de nouveaux services mobiles sur le territoire ont être développés : CCI PROXI, MOBIL INTERIM, RSMA MOBILE, CMA mobile, Caravane de la Jeunesse (avec la Cité des Métiers). Pour 2024, il sera proposé d'accueillir Initiative Réunion Mobil en plus.

Accompagnerlesjeunes

Dans l'émergence d'un projet personnel s'appuyant sur l'autonomisation et la construction d'un projet de vie (PS jeunes, accompagnement service civique, initiative réunion, Structure Information Jeunesse...)

Orienter les jeunes

vers les dispositifs relatifs à l'Insertion par l'Activité Economique notamment les ACI (Ateliers Chantiers d'Insertion) et la CI (Clause d'Insertion) ainsi que le suivi de l'application de la clause sociale au niveau des grands marchés de la Ville par le biais du PLIE et de la MIO

Continuer à faire évoluer la Structure Information Jeunesse (SIJ)

En partenariat avec le Centre Régional Information Jeunesse au Centre N. Mandela. En 2023, la Maison des Jeunes a relancé la demande d'agrément de la prestation de service « jeunes » en parallèle du développement du dispositif SIJ au sein du Centre Nelson Mandela. Les agréments ont été les suivants : 3ans pour le PS Jeunes et 6ans pour la SIJ

Objectif 25: Veiller à la consolidation et la structuration du tissu associatif Possessionnais

Structurer le tissu associatif du territoire

- Développement des modalités d'actions en faveur des associations
- Recueil des données quantitatives et qualitatives pour objectiver la structuration du tissu associatif
- Mettre en place des parcours d'accompagnement adaptés aux besoins associatifs
- Faciliter et sécuriser les démarches administratives et d'agrément des associations
- Elaboration d'une cartographie associative (identifier sur chaque territoire et quartiers, avec leur typologie et type d'activité)

Equilibrer l'offre associative sur le territoire

> Création d'un Projet Associatif de Territoire.

- Déploiement équilibré des associations sur le territoire à travers la mise à disposition des infrastructures de la Ville
- Mise en adéquation de l'offre associative avec les besoins du territoire
- Démocratiser l'offre associative et promouvoir la diversité des pratiques

Des nouvelles associations ont été identifiés au sein de la MDA, cela permet d'apporter des nouvelles pratiques sur le territoire.

La MDA a accompagné les associations pour la création de leur compte asso afin d'être agréées au PASS SPORT et 5 000 licences. En 2024, la réflexion se poursuit pour une meilleure démocratisation de l'offre (chèques associatifs, tarification spécifique).

Assurer la promotion de l'offre associative

- > Valoriser l'offre associative auprès des habitants
- Valoriser les actions portées par les acteurs associatifs
- > Chèque associatif du CCAS pour les ménages à faibles revenus
- > Mise en place d'un nouvel outil de communication pour mettre en avant l'offre associative

En 2023, les médiateurs ont mené un diagnostic de territoire et ont identifié les besoins des habitants. Un travail de collaboration en lien avec la MDA a été mis en place sur l'attribution des créneaux au sein des Maisons de Quartier pour diversifier les activités en fonction des remontées des habitants.

Accompagner les associations pour une professionnalisation

- Mise en place d'une campagne de subventions pour soutenir les projets
- > Accompagnement des associations à la structuration et la recherche de financements
- Création d'une plate-forme de services mutualisés en soutien aux fonctions support des associations (adressage, accueil, secrétariat, comptabilité, ...)
- Accompagner les associations pour que les acteurs associatifs puissent être mieux formés (Cafés associatifs, samedis à thème, etc.)

Dans le cadre des objectifs définis par la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales, un Schéma d'Animation de la Vie Sociale devra être coconstruit avec les services et les partenaires institutionnels et associatifs en 2024 pour une mise en œuvre en 2025.

Objectif 26 : Développer l'animation pour valoriser et renforcer le lien social dans les quartiers

La vie de quartier

- Contribuer à la dynamisation des quartiers
- Mise en place de villages Itinérants sur les quartiers secteur centre Social
- Médiation des quartiers et actions de proximité en 2024 :
 - o Intensifier la médiation des quartiers en 2024 en mettant l'accent sur la

communication, l'information, l'orientation et l'accompagnement des habitants.

- o Valoriser en 2024 l'offre d'activités des associations présentes dans les différentes maisons de quartier, favorisant la participation active des habitants.
- o Développer les actions de proximité en renforçant la collaboration avec le tissu associatif, consolidant nos partenariats pour maximiser l'impact des initiatives locales et favoriser une implication active des habitants dans leur quartier.
- o Promouvoir activement l'application Intramuros auprès des habitants, soulignant ses avantages pour une communication et une information efficaces dans leur vie quotidienne.

Initiatives nouvelles en 2024

- Chasse au trésor patrimoniale : Prévoir une chasse au trésor axée sur le riche patrimoine de la ville, offrant aux enfants une expérience ludique et éducative.
- Célébration de la Journée internationale des Droits de l'Enfant (le 20/11/2024): Introduire cette nouvelle initiative, marquant notre engagement envers le bien-être et l'épanouissement des enfants au sein de notre ville.
- Renforcement de la présence sur le terrain et intensification de la médiation afin d'établir à terme un diagnostic de l'ensemble du territoire. Cette initiative souligne notre engagement à mieux comprendre et répondre aux besoins de la population, complétant nos actions spécifiques pour améliorer la qualité de vie générale.
- Opération « Kartié libre » pendant les vacances
- > Valorisation de l'offre associative auprès des habitants
- Mise en œuvre de la Fête de la Forêt, Terroir et Traditions à Dos d'Âne. L'évènement est renouvelé chaque année le 1er week-end du mois de mai.
- Mise en œuvre de la programmation 2024 du Contrat de Ville

Les axes de prévention

- > Identifier les problématiques sociales majeures
- > Renforcer les actions en faveur de l'égalité homme femme autour du 8 mars
- Promouvoir la prévention santé en proximité dans la cadre du Contrat local de Santé et du Programme National Nutrition Santé
- Expérimenter un programme transversal pour la réduction du risque alcool
- Proroger à nouveau le Contrat de ville qui se terminera en décembre 2024. L'année 2024 sera consacrée dans son ensemble à préparer la nouvelle géographie prioritaire.
- Poursuivre les diagnostics en marchant inscrit dans le CLSPD
- Promouvoir l'intervention des médiateurs de rue.
- Générer des initiatives solidaires vectrices de cohésion sociale

Le citoyen acteur de sa ville

- ➤ En 2022, création du conseil Participatif de jeunes et du Conseil de Maison, et consolidation en 2023.
- Animation des réseaux d'habitants et création d'espaces d'échanges et de rencontres
- ➤ Dans le cadre des actions de sensibilisation à l'usage du vélo, mise en place d'ateliers mensuels autour de la mobilité douce. Professionnalisation des agents de proximité sur

la méthodologie d'émergence de projets

Poursuivre l'accompagnement de la dynamique habitants sur le QPV Cœur Saint Laurent à travers le Fond de participation des habitants et les diverses actions programmées en pied d'immeuble.

6. Une ville plus entreprenante, attractive et équitable

Objectif 27 : Identifier et accompagner les filières économiques à valeur ajoutée et à fort potentiel de développement et d'insertion

Développer nos partenariats

- ➤ Démarche partenariale avec les chambres consulaires engagées depuis 2022 avec signature des conventions cadre le 25 Avril 2023.
- ➤ En 2024, un travail collaboratif continuera à être mené avec le TO sur le champ de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).
- ➤ Un état des lieux permettant d'identifier les secteurs d'activité en tension sera fait en 2024 afin de pouvoir faire correspondre l'offre et la demande d'emploi dans ces secteurs.
- ➤ Mise en place de partenariats avec des structures d'accompagnement dans le domaine de l'ESS (ex : France Active ou Initiative Réunion)
- Coordination et suivi des actions partenaires en matière d'insertion
- ➤ Coordination du plan d'actions insertion jeunesse (projet Maison des Jeunes, collaboration MIO, accueil jeunes, ...)
- Dynamiser le tissu économique local et rétablir le dialogue avec les acteurs
- Poursuite de l'animation de réseaux d'acteurs économiques
- Poursuite des rencontres avec les acteurs du développement économique pour la réalisation du diagnostic partagé
- Poursuite de l'appui à la gestion environnementale des déchets à Victoria (Seychelles),
- Poursuite et développement des échanges d'expertises dans le cadre de L'AVCOI (Association des Villes et Collectivités de l'Océan Indien).

Favoriser un développement humain axé sur l'insertion

- ➤ Encourager le développement de l'offre commerciale de proximité sur l'ensemble du territoire, y compris à travers la revitalisation des hauts
- Mise en place d'actions de dynamisation du tissu économique local : marché forain, mise en place de programmes de fidélisation, accompagnement des porteurs de projets (AOT, appels à projets) ...
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et/ou au retour à l'activité :
- Procéder à l'identification et au développement de pôles d'attractivité économique et touristique (en partenariat du TO, de l'OTI, l'IRT, la Région). La Ville a obtenu la labellisation "Commune Touristique".
- Mettre en adéquation la démarche d'insertion et le développement économique du territoire
 - Analyse des besoins inhérents aux projets de développement économique (en amont)
 - Contribution à l'interface employeur et acteurs de l'insertion et de l'emploi : un lien sera mis en place avec les centres de formations du territoire et le

Groupement d'Acteur Pour l'Insertion et l'Emploi (GAPIE)

Mise en place, en 2024, dans le cadre du Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI) d'un Comité Territoriale de l'Insertion et l'Emploi (CTIE) sur le territoire de la Possession

Objectif 28 : Favoriser le développement de commerces de proximité de qualité et innovants

Faciliter la création et dynamiser l'offre commerciale

- ➤ Mettre en lien le promoteur de l'opération de commerces Kanopée à Cœur de Ville et les porteurs de projets locaux,
- > Favoriser le démarrage de l'opération Latania à Moulin Joli,
- Le foncier disponible pour l'installation de commerces ambulants et/ou de proximité complémentaire aux activités existantes a été cartographié en 2023
- ➤ Un périmètre d'ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) a été mis en place en 2023 pour favoriser les commerces existants sur le secteur du centre-ville
- Création d'un poste de manager de centre-ville en 2023
- ➤ Lancement d'une étude du développement des circuits courts avec le GIP ECOCITE prévue en 2024

Pilier - Citoyenneté

7. Une ville plus participative, citoyenne et exemplaire

<u>Objectif 29</u> : Prévenir la délinquance par le développement de la citoyenneté et par la promotion des valeurs de la République

- Poursuivre la sensibilisation et la formation des agents et des acteurs associatifs autour des valeurs de la République et de la citoyenneté;
- Accompagner et soutenir les projets en proximité de promotion de la laïcité
- > Poursuivre les jeux de la laïcité avec les établissements scolaires

Permettre toujours plus d'échanges d'informations avec les citoyens : INTRAMUROS,

Une nouvelle application et un nouveau site internet via INTRAMUROS

L'application est un nouveau canal d'informations (évènements, commerces, écoles, lieux touristiques et culturels...) mais permet également la remontée de signalements et doléances de manière simplifiée.

Le nouveau site permettra une navigation plus fluide, avec une refonte complète et une familiarité d'usage renforcée grâce aux liens avec l'application.

Informer tous les citoyens grâce à un nouveau journal communal

Refonte complète du journal communal

Un journal communal permet de garder du lien avec les citoyens les moins connectés, comme nos gramounes par exemple.

C'est aussi un support permettant une communication plus approfondie sur certains sujets (Un Grand projet par exemple)

Objectif 30 : Développer la mobilisation citoyenne dans une démarche de concertation et de participation

Animer les instances de participation citoyenne

- Assurer la continuité des différentes instances de participation citoyenne : conseil participatif des jeunes et conseil de maison
- Mise en place du Conseil des Sages en février 2024 (avec les seniors volontaires)
- Poursuivre l'échange avec le comité citoyen
- Les enfants élus du Conseil municipal des enfants poursuivront leurs actions liées aux journées commémoratives. En parallèle, ils seront toujours mobilisés pour recenser l'avis de leurs camarades sur les activités, les menus et les projets de la Ville liés à l'enfance. En 2023, le Conseil municipal des adolescents a structuré sa démarche pour obtenir l'agrément le rendant légitime.

Accompagner chaque citoyen dans son expression et son action citoyennes

- Un budget a été attribué dans le cadre de la mise en place d'actions citoyennes
- En 2024, continuité du développement d'outils numériques de participation citoyenne : application ville Gestion relation Citoyen, sondage, newsletter
- Poursuivre les moments de participation citoyenne : Café Citoyen, Réunion publique, conférence débat...

Pilier – Ethique

8. Une ville plus éthique au service de tous

<u>Objectif 31</u>: Améliorer la qualité du service public en le rendant plus performant et efficient

Développer la dématérialisation du service public

- La dématérialisation du dépôt et de l'instruction des autorisations d'urbanisme (L423-3 du code de l'urbanisme). A été mise en service en 2023
- ➤ La mise en place de l'outil de gestion électronique des documents afin de garantir un meilleur suivi de la gestion des demandes des usagers est en phase d'étude depuis début 2023. Les groupes de travail par métiers ont débuté la tâche méticuleuse du recensement et de la classification des documents. La phase opérationnelle devrait débuter au 2^{ème} semestre 2024
- Améliorer la politique de sécurité des systèmes informatiques : suite à l'audit cyber sécurité, une nouvelle politique de sécurisation des mots de passe a été mise en place en 2023 ainsi que des sessions de sensibilisation à la cyber sécurité. En 2024, nous allons procéder à l'amélioration de la sécurisation du matériel (serveurs, bases de données).
- ➤ En 2023, plusieurs démarches sont dorénavant accessibles via mesdermarches.lapossesion.re (Etat-civil, Habitat, Enfance, élections, urbanismes et candidature aux offres d'emploi)

Améliorer la qualité et l'adaptation du service public aux besoins

- Prendre en compte les besoins en modes de garde des familles : en 2023, ouverture d'un site mercredi jeunesse supplémentaire pour 70 places élémentaires et 80 places maternelles groupe scolaire jean Jaurès quartier Saint-Laurent.
- A partir de la rentrée 2024/2025 les ite mercredi jeunesse ouvriront à 7h30 (8h00 actuellement) sans surcoût pour les familles
- En 2024, aboutira la démarche de labélisation « Marianne » garantissant la preuve de la qualité d'accueil des citoyens et du service rendu au cours de leurs démarches et permettant de rassembler autour d'un projet fédérateur le personnel travaillant en contact avec le public.

<u>Objectif 32</u>: Garantir une gestion communale transparente et équitable

- Donner à la commission d'éthique et de déontologie une place privilégiée
- Poursuivre la mise en ligne « en live » des Conseils Municipaux
- Continuer à communiquer sur l'action municipale à travers tous les canaux d'informations



LA POSSESSION.RE!